

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 21 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, et Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Daniel FRERY à Robert NATALE, Christian GAILLARD à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Jacques ALEXANDRE et Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 décembre 2022	Le 16 décembre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	29

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 15 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 16 décembre 2022.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Catherine CREPIN est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.



2022-08-11 Rapport d'activité 2021

Rapporteur : Christian RAYOT (AT)

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Rapport d'activité 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Rapport d'activité 2021 de la CCST.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

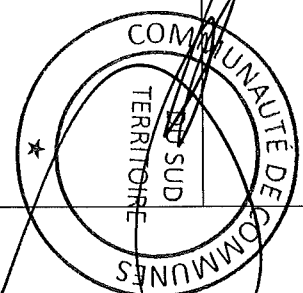
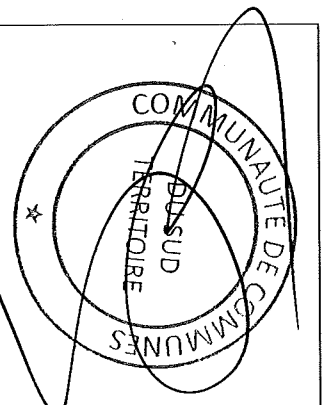
JEUDI 22 DEC. 2022

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

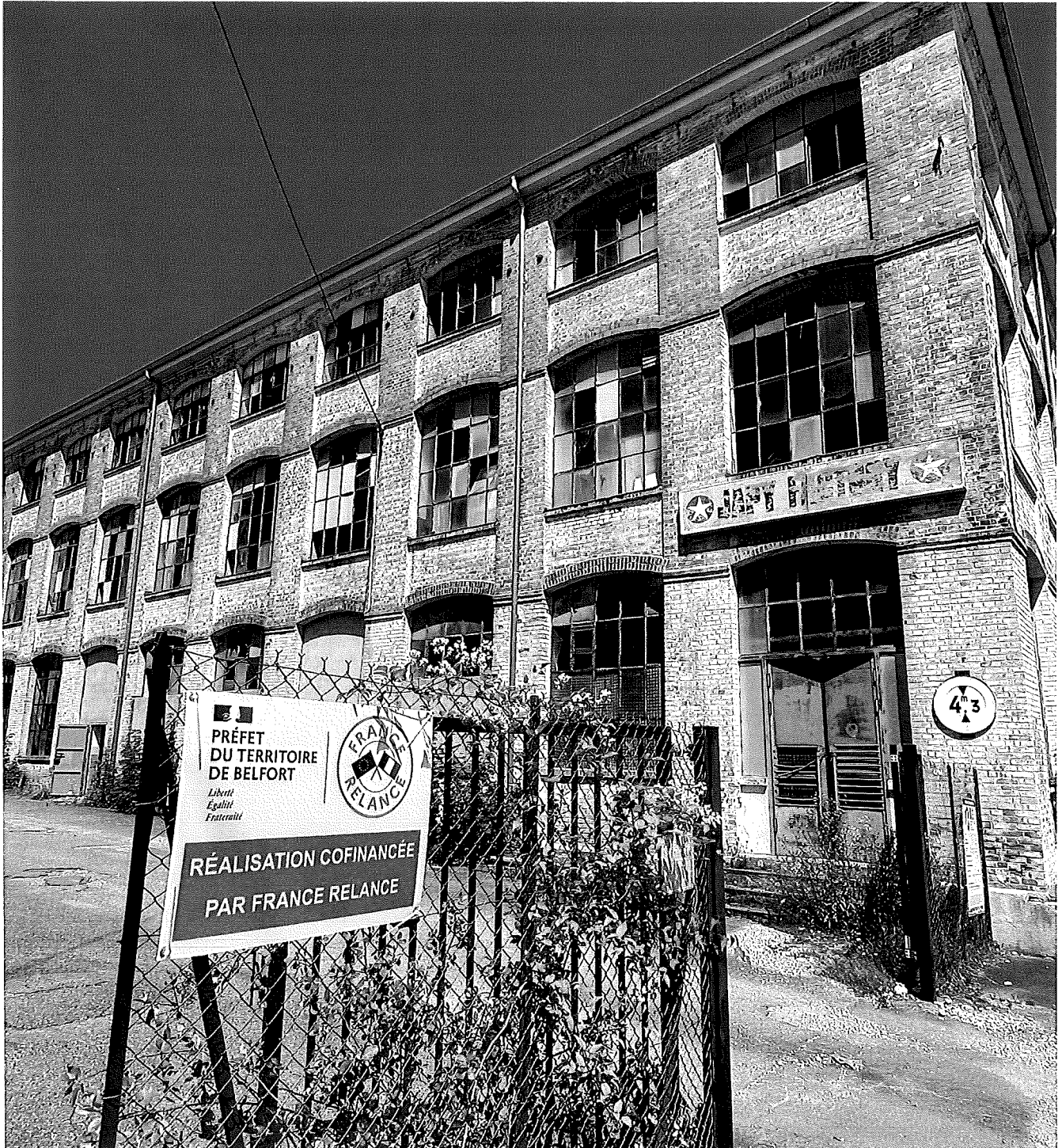
ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

Renner
Levyault

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Communauté de Communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr





Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

*article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

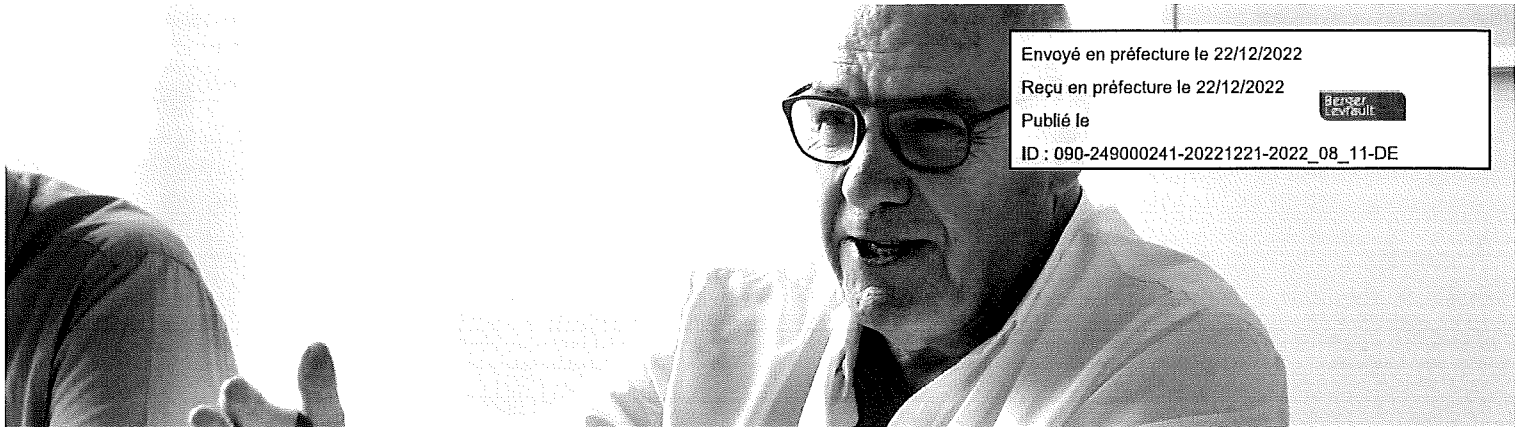
Publié le

ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

Penser
le Vaucluse

SOMMAIRE

- 4** Édito
- 5** Aménagement du territoire
- 10** Contractualisation
- 13** Développement économique
- 18** Commerces et artisans
- 19** Tourisme
- 20** Santé
- 22** Communication
- 26** Urbanisme - Instruction droit des sols
- 29** Eau potable
- 31** Assainissement collectif
- 34** Assainissement non collectif
- 35** GEMAPI
- 38** Ordures ménagères
- 44** Police municipale intercommunale
- 47** École de musique
- 49** Centre aquatique
- 51** Vie institutionnelle



ÉDITO

Les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a ébranlé la France et le Monde à partir du printemps 2020, se sont poursuivis en 2021 et se feront sans doute encore sentir pendant de longues années. Si elle a engendré bien des difficultés et poussé dans ses retranchements l'ensemble des organisations, cette crise a également permis de remettre au cœur des préoccupations et au sommet des priorités de nombreuses valeurs portées par le local : proximité, réactivité, solidarité, service... Elle a ainsi montré toute la pertinence de l'action intercommunale et conforté le projet porté par les élus. Avec la conviction, déjà profonde, que la cohérence et l'efficacité de l'action sont directement liées à une gestion au plus près des citoyens.

En 2021, la Communauté de communes a démarré ou poursuivi plusieurs projets emblématiques de sa volonté de rester un territoire de premier plan capable de répondre aux besoins de ses habitants et de préparer l'avenir.

Elle a notamment poursuivi son ambitieux programme de travaux et d'investissement avec le démarrage de la restauration de la rivière Allaine à Delle, la finalisation de la réhabilitation du Centre commercial de l'Allaine à Delle, la poursuite des chantiers en matière d'assainissement et d'eau potable permettant en particulier au Sud Territoire d'être désormais autosuffisant en production et en alimentation en eau,...

2021 aura aussi vu le démarrage d'une opération importante, à la charge symbolique forte : la

réhabilitation du bâtiment dit du « Fer à Cheval » sur le site des Fonteneilles à Beaucourt. Malgré les vicissitudes qu'a connues ce projet complexe pris en main par l'intercommunalité il y a plusieurs années, les travaux ont démarré et se poursuivront en 2022.

*“ Aujourd'hui, comme hier,
le Sud Territoire a la
volonté de faire ”*

Cette réhabilitation renforcera le service rendu aux habitants avec l'installation notamment de la Police Municipale Intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'École de musique. L'image du bourg-centre et de tout le bassin de vie en sera transformée, avec en toile de fond l'une des spécificités de l'action intercommunale : le maintien et le développement des activités par le réemploi ou la pérennisation des sites industriels historiques.

L'avènement de ce projet montre en particulier la capacité d'entraînement de la Communauté de communes, son aptitude à porter des projets complexes mais néanmoins essentiels et, *in fine*, à aménager son territoire.

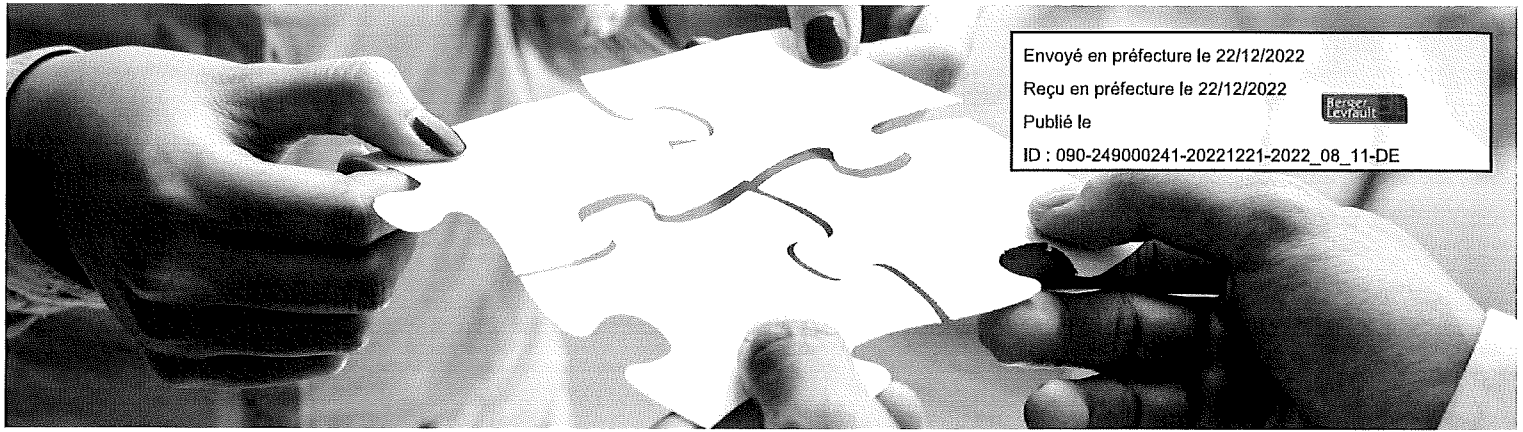
Côté services, la Communauté de communes a également œuvré en 2021 à leur développement et leur modernisation avec, entre autres, la création d'un nouveau site d'enseignement de la musique à Grandvillars, la gratuité de l'apprentissage de la natation pour les écoles du Sud Territoire ou la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

S'est également poursuivi en 2021 le soutien aux activités locales que ce soit au travers du Plan de relance économique, de l'accompagnement au développement du tourisme, des partenariats dans le cadre des grandes manifestations ou du soutien au commerce de proximité.

2021 a enfin été marquée par la mise en place de nouveaux partenariats avec notamment la signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, la signature d'un protocole avec l'État en vue d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et l'intégration des 3 bourgs-centres du Sud Territoire au programme national « Petites Villes de Demain » dans le cadre duquel ils ont été lauréats.

Une liste forcément non exhaustive, complétée par le présent rapport d'activités, mais qui montre bien qu'aujourd'hui, comme hier, le Sud Territoire a la volonté de faire.

Christian RAYOT
Président de la Communauté
de communes du Sud Territoire



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Préambule

L'aménagement du territoire et le développement économique sont les compétences fondatrices des communautés de communes et des compétences majeures pour la Communauté de communes du Sud Territoire.

A ce titre, la collectivité est chargée d'aménager son espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la conduite d'actions de développement économique ; elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité, en ce qui concerne la politique locale du commerce mais aussi de promotion du tourisme.

Pour ce faire, la Communauté de communes s'appuie sur un Pôle développement basé au siège administratif et composé de 6 personnes placées sous l'autorité du responsable du pôle. Ces agents œuvrent dans des missions variées telles que le développement économique, le tourisme, le commerce, le développement territorial au sens large et la communication.

2. Réhabilitation de l'ensemble immobilier des Fonteneilles à Beaucourt ailes ouest et nord

Suite à l'abandon du projet de Loft Company, une nouvelle réflexion sur la réhabilitation de ce site a été engagée.

Ainsi, en 2021, la Communauté de communes a lancé un appel à candidatures pour la restructuration de l'ensemble immobilier en vue de la production de logements et de locaux d'activité dédiés au tertiaire.

Sur la base d'un cahier des charges précisant les orientations souhaitées par la collectivité (tant en termes d'occupation de l'espace, que d'enjeux environnementaux ou de préservation du patrimoine) une consultation a été lancée et le marché attribué à la société LA FABRIQUE fin 2021.

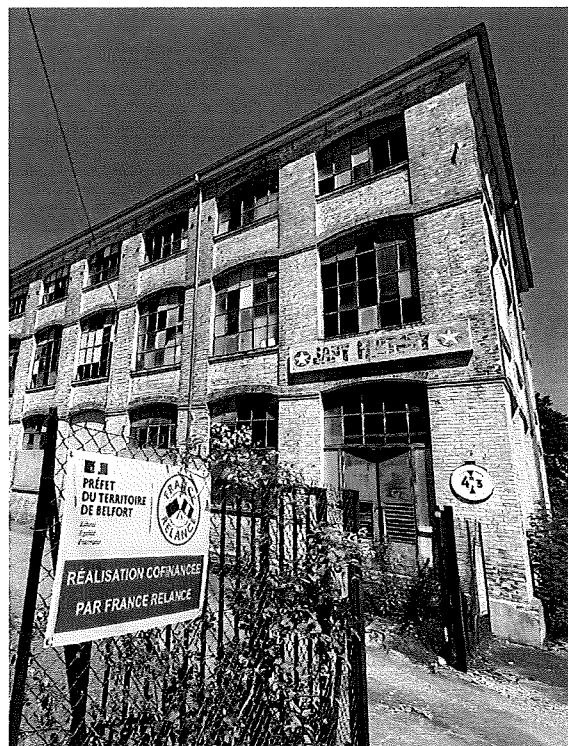
Cette société se porte acquéreur du bâtiment à l'euro symbolique et s'engage à réhabiliter l'ensemble en logements, en 3 tranches successives de travaux, la première concernant la création de 12 logements sociaux dans le pignon sud-ouest.

3. Réhabilitation de l'aile sud

En parallèle, la Communauté de communes du Sud Territoire, restant propriétaire de l'aile Sud du bâtiment ayant vocation à accueillir des activités tertiaires, de commerce ou services publics, a travaillé avec la Ville de Beaucourt sur leur projet d'installation de la médiathèque et a lancé les travaux visant à installer les locaux de la Police Municipale Intercommunale ainsi que l'antenne beaucourtoise de l'École de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise L'AUBE sur la base d'un marché public d'un montant initial de 1 300 000 € TTC.

Les travaux d'aménagement de cette aile ont débuté courant 2021 et doivent s'achever avant fin d'année 2022, l'objectif étant notamment de pouvoir organiser la rentrée 2022-2023 de l'école de musique dans les nouveaux locaux.



4. Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

La CCST s'est engagée conjointement aux côtés du Département du Territoire de Belfort et Territoire Habitat dès 2012 dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat. Dans ce cadre, Territoire Habitat contractualise individuellement avec les différents EPCI.

La CCST participe à hauteur de 10 000 € par an pendant toute la durée de la convention, renouvelée fin 2020.



5. Restructuration du site Von Roll Isola France à Delle

La Communauté de communes du Sud Territoire a, parmi ses compétences obligatoires, le développement économique, et en particulier l'aide à l'immobilier d'entreprises. Elle a fait de cette compétence un élément central de son action, en raison des enjeux particuliers de son territoire.

La politique qu'elle a menée depuis sa création a préféré la restructuration complète de sites industriels, ou bien abandonnés, ou bien obsolètes, à la consommation de foncier vierge.

Directement ou à travers ses outils, la Communauté de communes du Sud Territoire a réalisé, en moins de quinze années, un nombre d'opérations significatif, qui ont permis de restructurer en faveur du développement de l'activité ou du logement plusieurs sites industriels anciens, et ainsi d'éviter la consommation d'un foncier non négligeable. Les plus significatives sont la restructuration de la friche industrielle Amstutz à Delle, la restructuration du site des Forges à Grandvillars, la restructuration partielle du site de LISI Automotive à Delle, la restructuration du site des Fonteneilles à Beaucourt, la réutilisation du site de l'entreprise AXYLAB à Delle.

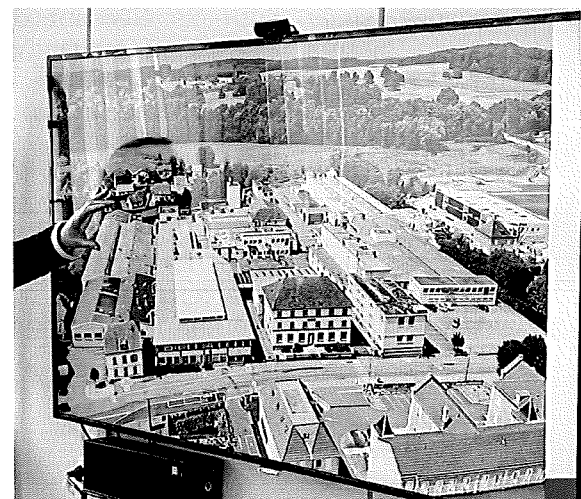
Suite aux difficultés de l'entreprise Von Roll, anciennement UDD, située à Delle, la CCST s'est engagée auprès des repreneurs du site et dirigeants de la société Isola Composite France, afin d'étudier la réhabilitation du site industriel, aujourd'hui inadapté.

Le projet envisagé vise ainsi à assurer la restructuration de ce site, dans le triple objectif de permettre le maintien et la création d'emplois et d'activités économiques, de permettre la création de logements en opérant la cicatrization de la trame urbaine et de contribuer à la restauration écologique de la rivière Allaine.

A cet effet en 2021, la Communauté de communes a créé et voté un budget annexe relatif à cette opération.

Le montant total prévisionnel de cette restructuration se monte à plus de 8,6 millions d'euros HT et comprend l'ensemble des déconstructions, des opérations de dépollution, des opérations de terrassement, la réhabilitation de bâtiments, que ce soit ceux conservés par Isola ou ceux à transformer en logements, la réalisation de nouvelles voiries et la réalisation de stationnements.

La première dépense à prévoir sera relative à l'achat du site, prévu en 2022.



6. Concession des Forges

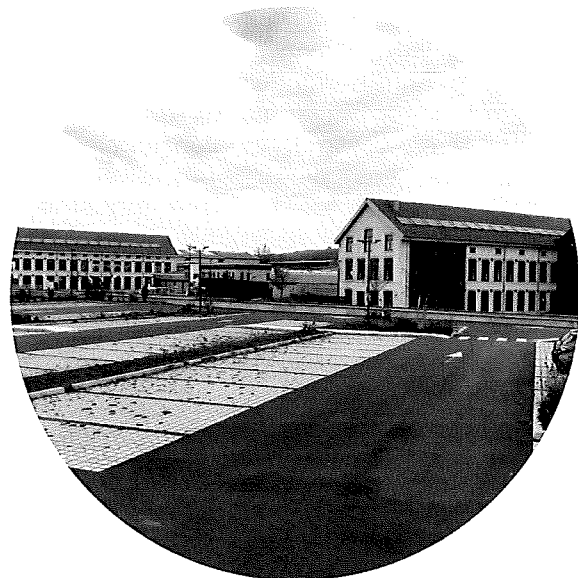
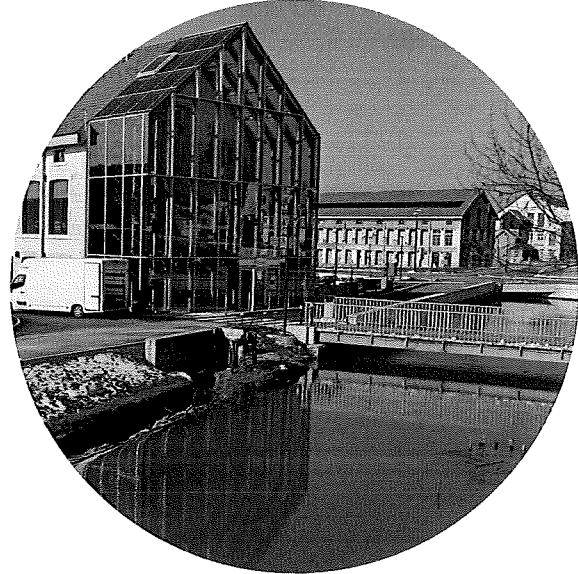
La seconde phase du projet est en cours d'achèvement et porte sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier.

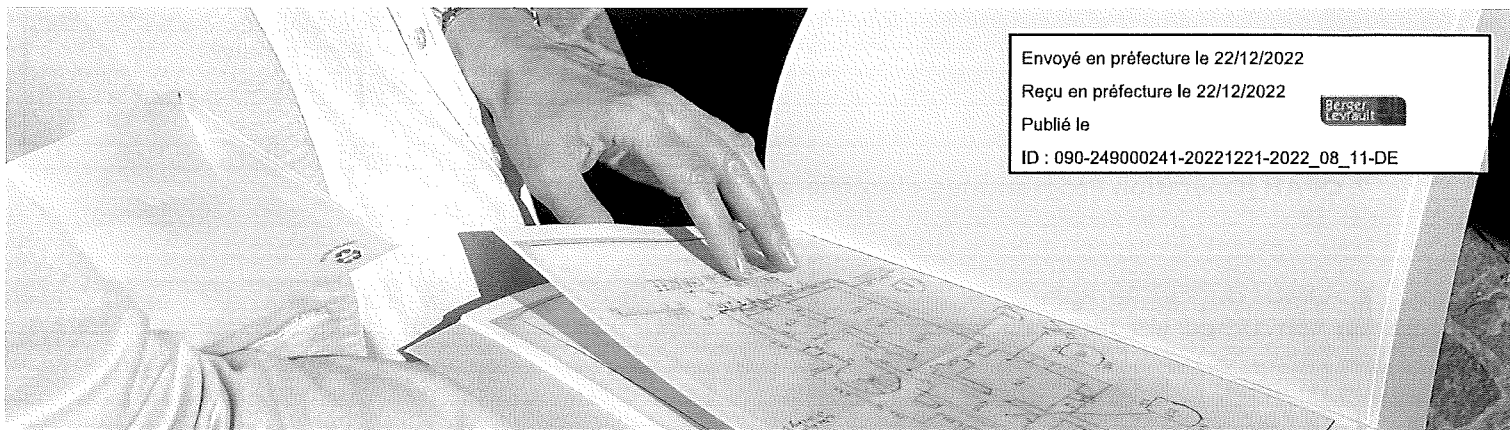
Cet aménagement, dont l'enjeu est de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines repose sur les choix suivants :

- La Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U).
- La circulation des véhicules à moteur sur la place y est interdite (sauf véhicules de secours naturellement) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et est traversée par la piste cyclable,
- Le bâtiment dit "des Casernes" a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R,
- Le canal usinier, autrefois élément de coupure, devient une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production.
Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques, et la mise en valeur des installations hydrauliques.

Depuis la genèse de l'opération, le montant des investissements s'élève à 33 843 200 € HT.

La participation prévisionnelle de la collectivité à l'opération est évaluée quant à elle à 5 990 000 € HT.





CONTRACTUALISATION

1. Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Faisant suite aux Contrats de ruralité (la CCST a bénéficié pour mémoire d'un contrat de ruralité entre 2017 et 2020), les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont le nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ils ont vocation à regrouper, en un contrat unique et évolutif, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État et offrent une visibilité jusqu'en 2026 sur les aides apportées dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Le 30 juillet, Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, et Sandrine LARCHER, 1^{re} Vice-Présidente de la CCST ont signé une convention d'engagement préalable à la signature du futur CRTE du Sud Territoire. La seconde moitié de l'année 2021 a été consacrée à l'élaboration du projet de territoire et au recensement des projets pour une signature effective du CRTE début 2022.

2. Contrat régional de revitalisation des bourgs-centres

À l'issue d'une phase d'étude et de prospection, dont le pilotage et l'ingénierie ont été assurés par la CCST et qui a permis de définir une stratégie commune avec des déclinaisons par bourg-centre, un Contrat de revitalisation a été signé, le 26 novembre 2019, entre la CCST, Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région Bourgogne Franche-Comté. Initialement d'une durée de 3 ans, ce contrat a été prolongé d'une année jusqu'au 27 novembre 2023. Il comprend 15 projets, représentant près de 6,5 millions d'€ d'investissements, soutenus à hauteur de 1,5 million par la Région. Un premier Comité de pilotage de suivi, qui a permis de faire un point d'avancement sur les différents projets inscrits, a eu lieu le 11 octobre 2021.



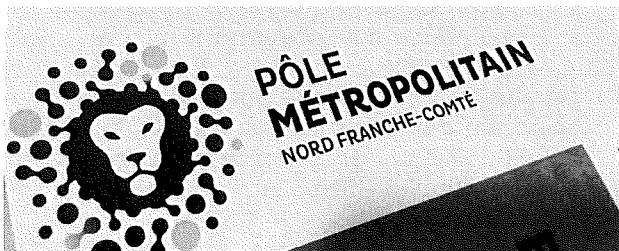
3. Programme « Petites Villes de Demain »

« Petites villes de demain » (PVD) est un programme national permettant aux villes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité de bénéficier d'un soutien financier spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation sur la période 2020-2026.

Les communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont intégré la liste des territoires éligibles à ce dispositif le 11 décembre 2020. Une convention d'adhésion, marquant l'engagement des trois bourgs-centres et de la Communauté de communes du Sud Territoire, a été signée avec le Préfet du Territoire de Belfort le 27 mai 2021. A l'automne, un chargé de mission dédié a été recruté, avec le soutien de l'État.



4. Contrat métropolitain Nord Franche-Comté



Signé le 26 juin 2019 pour 3 ans, le Contrat métropolitain Nord Franche-Comté, coordonné par le Pôle métropolitain, comprend 49 projets pour un montant d'accompagnement de la Région de 35 M€ dont 7,988 M€ au titre du volet Cap Territoire (volet territorial). A l'échelle du Sud Territoire, 3 projets sont inscrits à ce contrat :



- Volet Métropolitain : Réaménagement du site des Forges à Grandvillars - phase 2 portée par la CCST via une concession à la SODEB (société d'équipement du Territoire de Belfort) pour un montant total de 2 148 000 € dont 1 000 000 € de fonds régionaux ;
- Volet territorial « Cap Territoire » :
 - Restructuration d'une friche commerciale à Delle (ZAC de l'Allaine), projet porté par la CCST pour un coût global de 2 200 000 € dont 300 000 € de fonds régionaux inscrits (150 000 € reçus) ;
 - Création d'un complexe sportif à Delle, projet porté par la Ville de Delle pour un montant global de 3 000 000 € dont 200 000 € de fonds régionaux inscrits.

Territoire d'industrie

Le Nord Franche-Comté a été identifié comme l'un des 124 Territoires d'industrie français. Cette labellisation s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête industrielle et de développement des territoires. Sous la houlette du Pôle métropolitain, le Nord Franche-Comté a ainsi été le 3^{ème} territoire à signer, le 19 mars 2019, un Protocole d'accord « Territoire d'Industrie » à l'échelle nationale. Ce protocole contient 18 actions réparties sur 3 axes : Recruter / Innover / Attirer.

Grâce à cette labellisation, le territoire entend répondre aux enjeux auxquels les entreprises industrielles doivent faire face. La formation, le recrutement, l'attractivité, la fidélisation des salariés, l'innovation, la simplification administrative sont autant de thématiques sur lesquelles les institutions du Nord Franche-Comté sont mobilisées.

Pacte Régional

Le développement territorial vise à maintenir, améliorer ou restaurer les conditions de vie et de production dans un territoire, à moyen et long terme. Dès mars 2020, la crise sanitaire mondiale et les confinements qui en ont résulté ont eu des répercussions inimaginables partout et à tous les niveaux. Les entreprises de la CCST n'y ont pas échappé.

Dès lors, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes du Sud Territoire ont convenu d'un Pacte régional, accessible aux TPE (Très Petites Entreprises) du 10.09.2020 au 31.12.2021, reposant sur deux fonds complémentaires : le FRT (Fonds Régional des Territoires) et le FARCT (Fonds régional d'Avances Remboursables « Consolidation de la Trésorerie »):

La CCST a contribué, à hauteur de 23 531 €, au FARCT. Ce prêt régional était compris entre 3 000 et 15 000 €, sans garantie personnelle, à taux zéro et avec la possibilité pour les bénéficiaires de disposer d'un différé de 2 ans maximum et d'étaler leur remboursement jusqu'à 5 ans. Deux TPE de la CCST ont ainsi pu bénéficier d'un prêt : de 10 000 € pour l'une et de 15 000 € pour l'autre.

Le FRT a fait l'objet d'une délégation d'octroi des aides par la Région aux différents EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dont la CCST.

A ce titre, la CCST a mis en œuvre la délégation qui lui a été consentie conformément à la convention et aux règlements d'intervention adoptés par la Région en :

- Assurant la communication sur le Fonds Régional des Territoires ;
- Accusant réception et en instruisant les demandes d'aides, tant en investissement qu'en fonctionnement, formulées par les bénéficiaires ;
- Facilitant le montage des dossiers ;
- Informant trimestriellement la Région de l'avancée des dossiers et en établissant un bilan complet des aides versées et des actions engagées ;
- Assurant une communication sur la contribution de la Région ;
- Versant les aides directement aux bénéficiaires dans la limite des crédits apportés par la Région ;
- Abondant pour un montant de 94 124 € équitablement réparti entre investissement et fonctionnement.

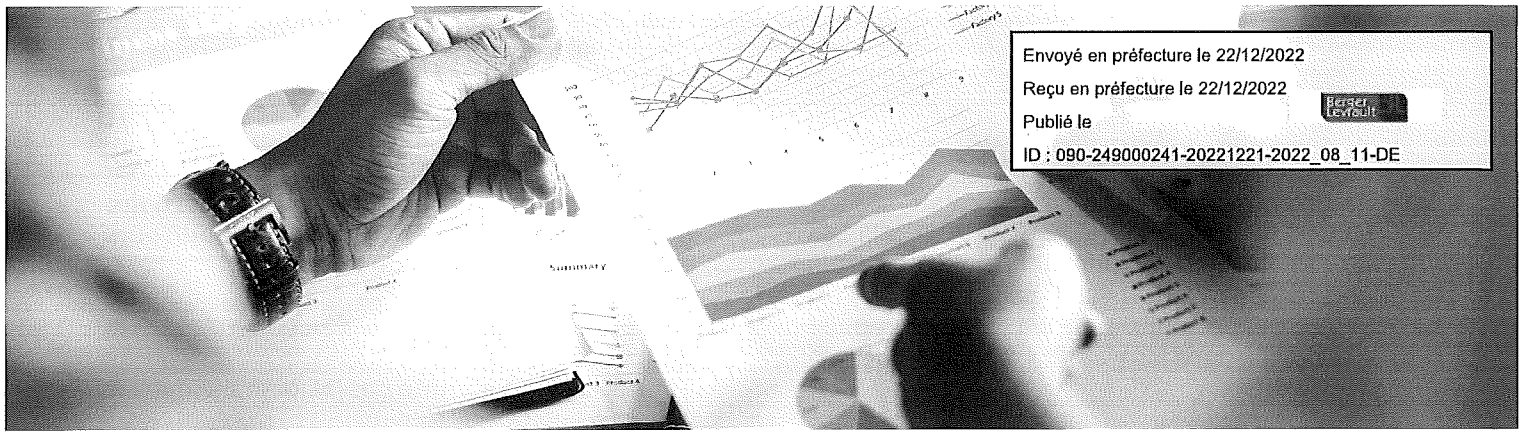
La Région a, quant à elle, abondé pour un total de 258 841 € dont 141 186 € en investissement et 117 655 € en fonctionnement.

En plus de l'aide « logistique » susmentionnée apportée aux bénéficiaires du FRT, la Région et la CCST ont donc, conjointement, abondé pour un total de 352 965 €.

Les subventions versées aux bénéficiaires de la CCST prises en charge par la Région et la CCST ont été de 204 273,68 € dont 167 025,38 € en investissement et 37 248,30 € en fonctionnement :

- en investissement, le montant total versé de 167 025,38 € dont 131 393,40 € de la Région et 35 631,99 € de la CCST, a permis d'aider 33 TPE (la moyenne par TPE est de +/- 5.000 €) ;
- en fonctionnement, le montant total versé de 37 248,30 € dont 29 462,90 € de la Région et 7 785,40 € de la CCST a permis d'aider 28 TPE et 2 associations de commerçants avec environ 320 bénéficiaires finaux notamment via les actions collectives.

La majorité des EPCI ont indiqué que, tout comme pour la CCST, l'enveloppe investissement a largement été plus sollicitée que celle en fonctionnement.



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Les Zones d'Activités de la CCST

A. Entretien

Espaces verts

En novembre 2021 un nouveau marché d'entretien des zones d'activités, de la gare de Delle, du parking de covoiturage et du centre aquatique de Delle a été contracté, pour une année, entre la Collectivité et l'entreprise ID VERDE pour un montant de 26 624 € HT soit 31 948,31 € TTC.

Entretien séparateurs hydrocarbures des bassins de rétention

Conformément à l'arrêté du 19 janvier 1995 et à celui du 30 mai 2006 la Communauté de communes du Sud Territoire doit veiller au bon fonctionnement de ses bassins de rétention situés sur les zones d'activités.

Au cours de l'année 2021, la Collectivité a mandaté la société OSIS pour effectuer l'entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins situés sur ses zones d'activités pour un montant de 8 357,50 € HT.

Réfection luminaires et remplacement d'une armoire d'éclairage

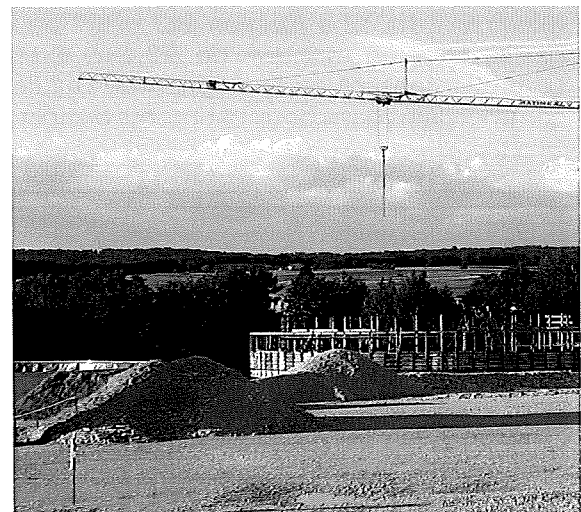
La Collectivité a mandaté la société HAEFELI pour procéder en 2021 à la réfection des candélabres sur les différentes zones d'activités pour un montant global de 35 477,40 € HT.

Par ailleurs, la collectivité a engagé la somme de 2 893,90 € HT pour le remplacement d'une armoire d'éclairage vandalisée sur la zone d'activité des Grands Sillons à Grandvillars.

B. Vente de foncier

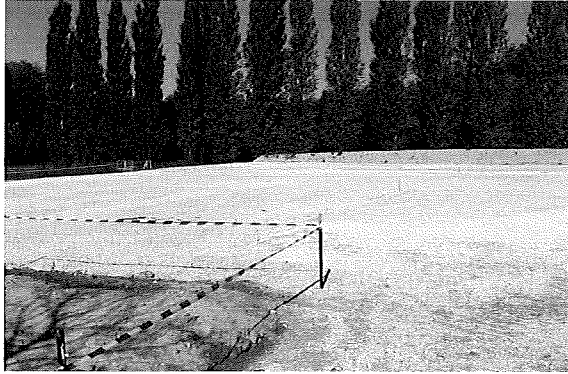
Zac des Chauffours à Delle

Le Conseil Communautaire a validé en 2018 la vente à M. PECQUEUX, dirigeant la société BIOLID France dont le siège social se trouve à Turckheim (68) d'un terrain de 12 000 m² au prix de vente de 22 € HT/m² afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ». L'activité principale de cette dernière est le traitement et l'élimination des déchets non dangereux. Une fois toutes les démarches et formalités administratives réalisées, cette parcelle a été cédée en décembre 2021 au porteur de projet pour la somme de 264 000 € HT. Les travaux sont en cours de réalisation.



Zac des Grands Sillons

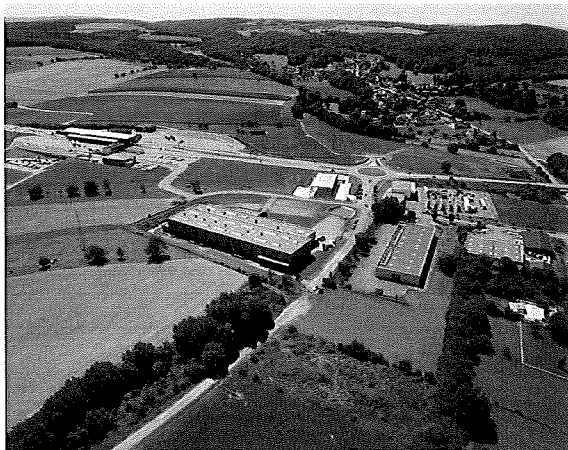
La CCST a vendu, en décembre 2021, à la SCI ACJ 3 500 m² de foncier sur la zone d'activités pour un prix 70 000 € HT dans le cadre d'un projet de développement d'une entreprise spécialisée dans les transports routiers de fret de proximité.



Zac du Technoparc à Delle

En juillet 2021, un acte de vente a été signé entre le concessionnaire de la Zone d'activités du Technoparc (la SODEB) et la SEM SUD DEVELOPPEMENT dans le cadre de la cession d'une parcelle de terrain de 1ha 82a 81ca pour un montant de 438 744 € HT et ce pour un projet de construction d'un bâtiment de type industriel.

En décembre 2021, un compromis de vente a été signé entre le concessionnaire de la zone d'activités et la SCI de l'ESPERANCE dans le cadre de la cession d'une parcelle de terrain d'environ 1 ha 32 a (section BO n°107 pour partie) pour un montant de 317 640 € HT. Le projet consiste en la création de cellules commerciales dans deux bâtiments distincts.



2. Les bâtiments loués : Pôle médico tertiaire de Beaucourt, bâtiment relais des Chauffeurs et centre commercial de l'Allaine.

Locaux dans le pôle médico tertiaire de Beaucourt

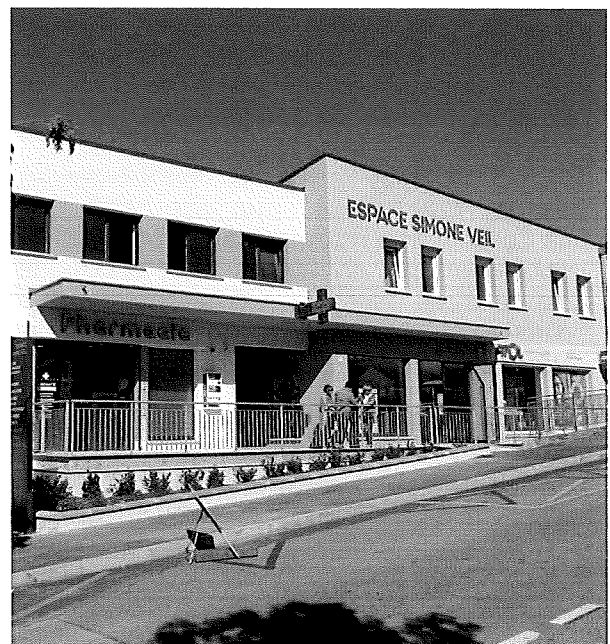
L'année 2021 ne compte pas de locataire dans le pôle médico-tertiaire.

Bâtiment relais artisanal des Chauffeurs à Delle

Le montant des loyers perçus pour l'année 2021 se monte à : 40 167,24 € HT soit 48 200,64 € TTC.

Occupation en 2021 de trois des quatre cellules :

- Une cellule de 300 m² à la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole pour un loyer mensuel de 1 597,27 € HT,
- Une cellule de 300 m² en mai 2021 bail de courte durée à l'entreprise ITAL CERAM & COMMERCE spécialisée dans l'import-export de découpage et/ou de façonnage de pierres naturelles et carrelages pour un loyer mensuel de 1 500 € HT jusqu'au mois de mai 2022.
- Une cellule de 300 m² en mars 2021 bail de courte durée à SOLID'R AUTO spécialisé dans la mécanique, réparation entretien de tout véhicule pour un loyer mensuel de 1 500 € HT jusqu'au mois de mars 2022.



Le centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle

En juin 2017, le Conseil Communautaire a validé le projet de réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine qui n'abritait plus qu'une seule enseigne d'optique.

Le chantier a démarré en janvier 2019 par le désamiantage du bâtiment pour se terminer au cours de l'année 2021 avec la levée des dernières réserves en juin 2021 et la mise en place d'une signalétique autour du centre commerciale déclinée en plusieurs totems et ce pour un montant de 4 510 € HT.

Le coût total du projet est de 2 418 740 € HT. Le montant des subventions accordées pour cette réhabilitation est de 450 000 € réparti entre une aide d'Etat avec la Dotation de Soutien à l'Investissement local pour un montant de 300 000 € et une aide régionale de soutien à l'investissement pour un montant de 150 000 €.

Les 8 cellules commerciales nouvellement créées et appartenant à la Communauté de communes sont louées en 2021 et le montant des loyers perçus s'élève à 112 096,25 € HT.



3. Construction d'une maison du terroir

La Collectivité, qui souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire, a délibéré pour la réalisation d'une maison du terroir sur la commune de Vellescot.

En 2021, la Collectivité a confié, pour la somme de 39 806,80 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SOLMON Architecture, CETEC, NRATHERM et BUGNA afin de mener à bien cette opération.

Elle a acquis, par ailleurs, en avril 2021 le foncier nécessaire pour l'implantation du projet sur la commune de Vellescot. Le montant de cette acquisition s'élève à 100 000 € HT pour une surface foncière de 21 a 16 ca.

Le coût total estimé du projet est de 840 000 € HT. Actuellement, celui-ci fait l'objet d'une aide de l'Etat de 150 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021).

4. L'aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de communes du Sud Territoire a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la Collectivité.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique économique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Au cours de l'année 2021, le Conseil Communautaire a octroyé une Aide à l'Immobilier d'Entreprise à une entreprise pour un montant de 40 000 €, montant plafond pouvant être octroyé par la Collectivité.

5. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

En 2021, diverses réunions ont eu lieu avec les partenaires du développement économique (ADN FC, AUTB, SODEB) par l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

6. Les différents partenariats

Un partenariat inédit en 2021 avec l'ESTA (École Supérieure des Technologies et des Affaires)

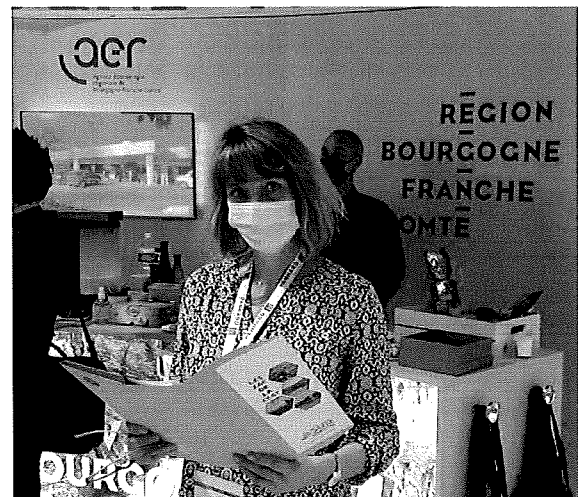
Le 10 novembre une convention de partenariat a été signée entre la Communauté de communes du Sud Territoire, le Club des Chefs d'Entreprises et l'ESTA pour favoriser l'égalité des chances des jeunes du Sud Territoire.

La Collectivité et le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire s'engagent ainsi à accompagner un (e) jeune du Sud Territoire dont l'ambition scolaire est bridée en raison de son origine sociale et/ou territoriale, afin qu'il/elle puisse poursuivre ses études au sein de l'ESTA, filière d'excellence locale en matière d'enseignement supérieur.

Avec l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté (A.E.R BFC) Actionnaire de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté, la Communauté de communes du Sud Territoire a participé en décembre 2021 en partenariat avec l'A.E.R BFC et sur le Stand de la Région Bourgogne Franche Comté au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) qui s'est déroulé du 08 au 10 décembre à Paris.

L'immobilier d'entreprise est un volet indispensable des politiques de développement économique et ce salon a permis de rencontrer des promoteurs et constructeurs en quête d'opportunités (foncier disponible) et des porteurs de projets de société à la recherche de sites d'implantations. Ces différentes rencontres participent également à la valorisation du Sud Territoire, de la Collectivité et de sa compétence en matière de développement économique.

Le coût de participation à ce salon est de 833,33 € HT.



Avec le MEDEF Franche Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en avril 2021 entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et le Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

Cette action a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des représentants d'entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi de ses concitoyens.

Le montant du financement de la collectivité dans cette action de parrainage 2021 s'élève à 7 500 € pour un nombre de demandeurs d'emploi parrainés de 15 au minimum.

Avec l'Agence de Développement Economique Nord Franche-Comté (ADN FC)

Par délibération en date du 11 juin 2015, la Communauté de communes du Sud Territoire a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Conformément à ses statuts et au bénéfice du territoire sur lequel elle intervient, l'ADN-FC a pour objet :

- De susciter et de favoriser l'implantation et de développement de nouvelles activités qu'elles soient issues d'entreprises déjà installées ou nouvelles,
- De favoriser et coordonner le développement économique,

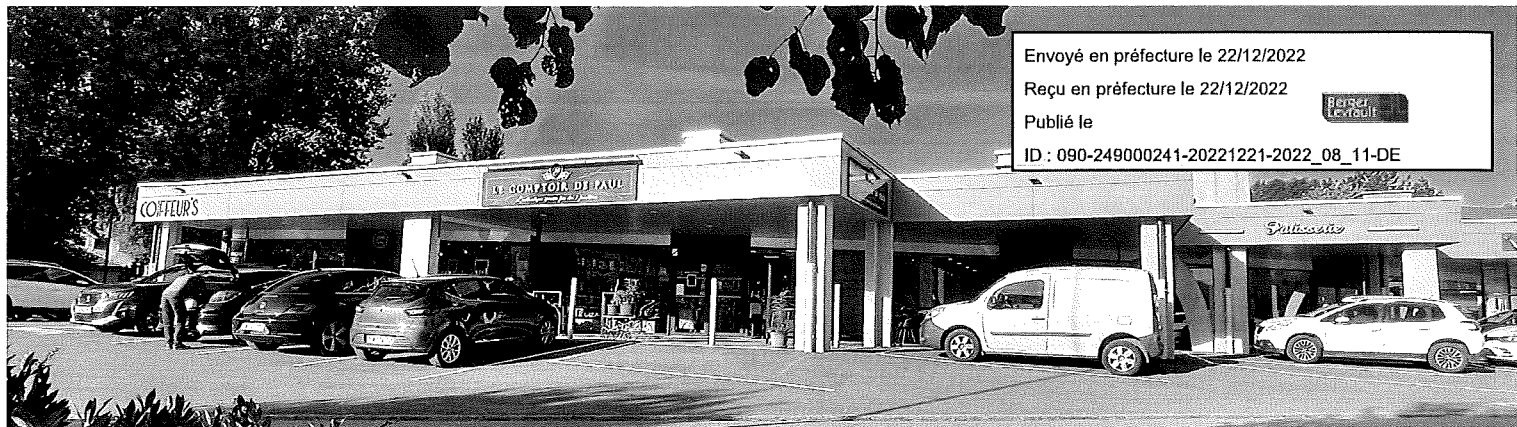
De promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,

- D'œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

En 2021, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2021-2023 a été signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la Communauté de communes du Sud Territoire en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit du périmètre de la Communauté de communes du Sud Territoire.

En contrepartie des actions menées en 2021 par l'ADN-FC, la CCST a versé une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.





COMMERCES ET ARTISANS

Le service suivi et développement du commerce et de l'Artisanat est issu de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et du Service (O.C.M.A.C.S) qui a été mise en place en septembre 2015. Il est constitué d'un chargé de mission dont le poste est rattaché à la Direction Générale des Services et collabore avec une Vice-Présidente.

Le programme de l'année 2021 a été basé sur l'accompagnement des associations d'artisans et commerçants afin de définir une stratégie d'animations commerciales (5 à 6 opérations tout au long de l'année) et surtout mettre en place de la 1^{ère} plateforme commerciale du département (**LOCOCO**). La CCST a fait l'acquisition et le développement de ce logiciel pour la somme de 31 951 € HT. Celui-ci a pour vocation d'enrichir la vie commerciale locale et être géré et piloté à terme par l'association des commerçants.

L'autre dossier amorcé en 2021 a été la recherche d'une cellule vacante à Beaucourt afin de développer le concept de **"boutique à l'essai"**. La collectivité a également signé un **accord de partenariat sur 4 ans avec la CCI** (10 000 € / an), partenariat qui se traduira par une recherche permanente de développement d'activité commerciale manquante sur le périmètre de la CCST ainsi qu'une approche plus concrète concernant les futures transmissions d'entreprise afin d'éviter un maximum de fermetures et la pérennisation des commerces en place. Une opération spécifique aux commerces de bar a été menée en collaboration avec la CCI (6 entreprises) afin de mettre en place des audits post-Covid pour relancer cette activité commerciale fortement impactée par la crise sanitaire.



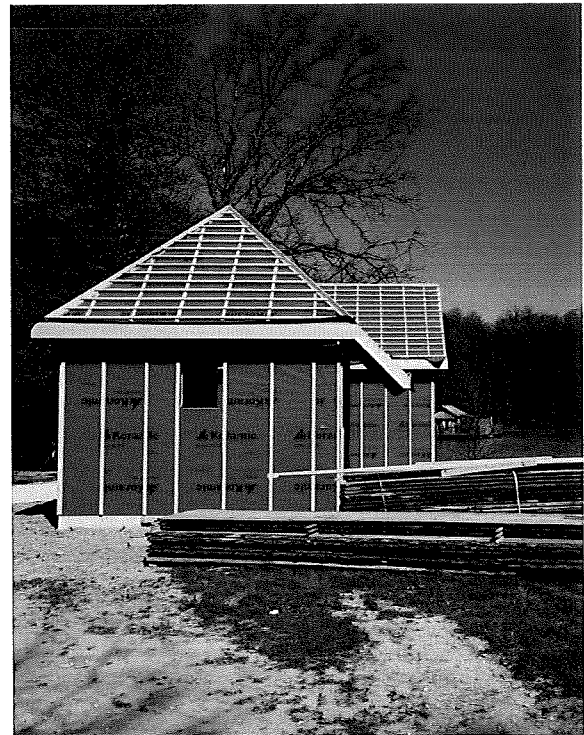


TOURISME

L'année 2021 concernant le tourisme a été principalement axée sur le développement des nouvelles infrastructures des **cabanes de Joncherey** (réalisation d'un parking pour presque 60 000 € et 1^{ère} phase des travaux d'aménagement pour un village d'entretien). La CCST a accompagné également la commune de Chavanatte sur la recherche de gérants pour la future auberge.

Les premières réunions avec la société MDTE ont eu lieu dernier trimestre 2021 afin d'envisager les futurs travaux d'amélioration concernant l'**auberge du canal de Bребotte**.

La convention 2021 avec **Belfort tourisme** a été renégociée afin d'augmenter les prestations en passant de 4 à 7 manifestations pendant l'été tout en gardant la même contribution financière (8 000 € / an). Une des prestations a été la présentation lors de la journée nationale de la pêche du seul parcours de pêche à la mouche du département situé à Joncherey.



SANTÉ

1. Préambule

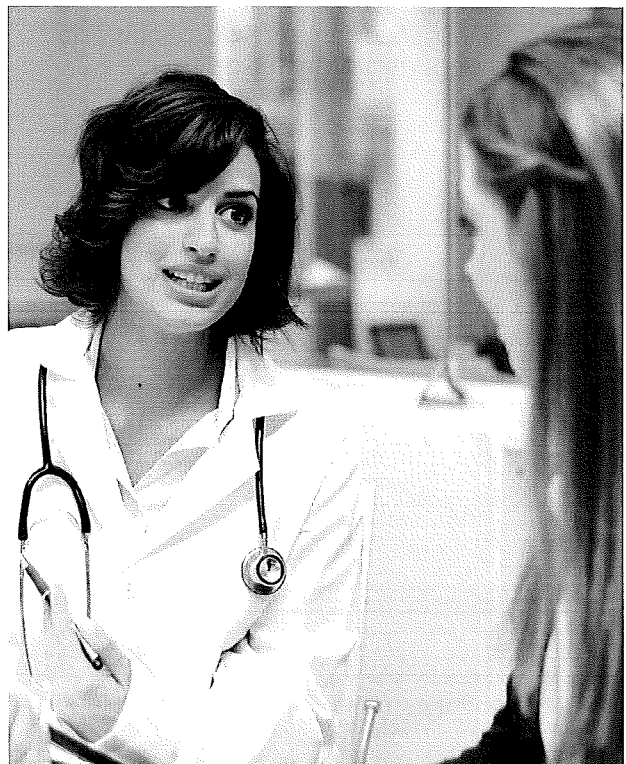
Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est emparée de la problématique de la démographie médicale ces dernières années. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale. Elle multiplie à ce titre les différentes initiatives visant à résorber la carence en matière de professions médicales et paramédicales sur son territoire.



2. Dispositifs d'accueil des professions médicales : primo installation

La Communauté de communes a décidé, en septembre 2019, d'octroyer une aide à l'installation de 10 000 euros à tout médecin qui viendrait s'implanter sur le périmètre de la CCST, dans l'une de ses 27 communes. Or, l'objectif de la CCST étant bien de lutter contre la désertification médicale sur son territoire, en favorisant l'installation de nouveaux médecins et/ou extérieurs au territoire, elle n'a pas vocation à encourager d'éventuels effets d'aubaine de médecins qui décideraient de quitter une commune de la CCST pour une autre, et ainsi toucher potentiellement deux fois les aides possibles. La collectivité a donc, courant 2021, précisé sa délibération afin que seuls les médecins nouvellement diplômés et/ou s'installant pour une première fois dans l'une des communes de la CCST puissent être éligibles à l'aide de la CCST, et ce même s'ils ont pu toucher de l'ARS une aide à l'installation.

En 2021, la Communauté de communes n'a pas été sollicitée pour l'aide à l'installation de médecins.



3. Prise en charge des frais de secrétariat médical

Afin de compléter l'offre en matière de démographie médicale sur son territoire, la Communauté de communes entend favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers notamment la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins.

De récents entretiens avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins ont permis de mettre l'accent sur la nécessité de l'accompagnement des médecins et sur la qualité de l'accueil à mettre en place (vie quotidienne, accessibilité, cadre de vie...); c'est pourquoi la CCST a décidé en 2021 de prendre en charge, dans la limite de 15 000 € HT par an, et pour une durée de 2 ans maximum, les frais liés au secrétariat médical, qu'il soit physique et/ou via une plate-forme de prise de rendez-vous (type Doctolib).

Dans ce cadre, elle a versé en 2021 15 000 € au cabinet groupé installé sur la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars.

4. Mission de recrutement de 2 médecins généralistes

En complément de la mise en place de ces différentes mesures incitatives, la CCST a fait appel en 2021 à un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de médecins dans les différents pays de l'Union Européenne.

Le cabinet apporte une aide à la décision, accompagne et oriente les médecins recrutés notamment dans leurs démarches d'inscription à l'ordre des médecins, la recherche de logement...

Le cabinet s'engage ainsi à trouver les professionnels souhaités dans un délai de 6 mois.

Dans un premier temps, la Collectivité a mandaté le cabinet Persuaders RH, pour l'accompagner dans la recherche de 2 médecins généralistes pour la commune de Beaucout à installer dans les locaux vacants du pôle médico-tertiaire, pour un montant de 20 400 € TTC pour le premier médecin recruté. Dans l'éventualité où le cabinet pourrait trouver un deuxième médecin, la prestation pour ce deuxième médecin serait facturée 15 300 € TTC.

En 2021, la CCST a versé 6300 € TTC au cabinet Persuaders RH (acompte de démarrage de la mission et frais d'annonces).

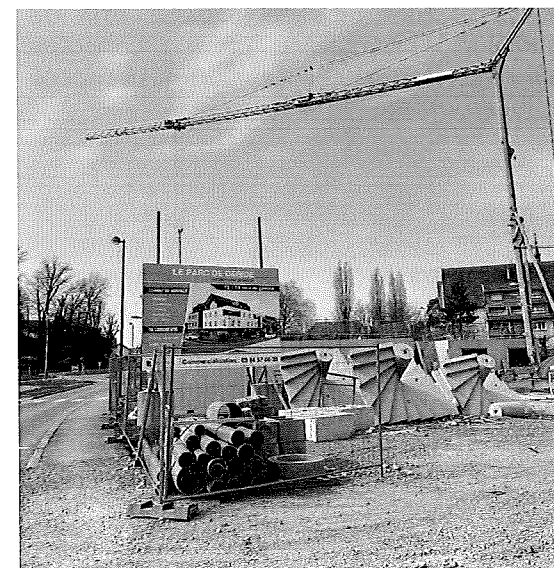
5. Acquisition de locaux de Dérivé-Maison médicale de Delle

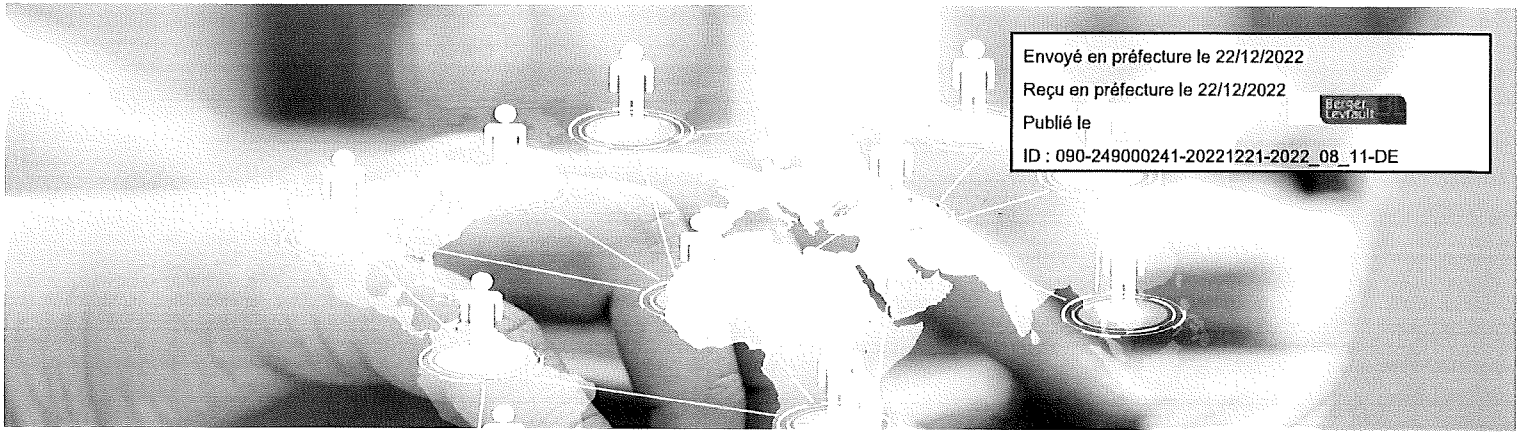


La Communauté de communes du Sud Territoire, dans le cadre de sa politique de soutien d'une part aux bourgs-centres de son territoire, d'autre part aux médecins dans un objectif d'amélioration de l'offre de soins, s'est portée acquéreur de 2 cellules dans le nouveau projet en construction sur la commune de Delle « le Parc de Dérivé », accueillant une maison médicale.

L'acquisition d'environ 155 m² de locaux pour un montant total d'acquisition de 363 167 € TTC doit permettre l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions para-médicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes.

Les travaux de réalisation du bâtiment ont débuté en 2020 et se sont poursuivis sur toute l'année 2021.





Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le [signature]
 ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

COMMUNICATION

1. Préambule

L'objectif des opérations de communication est de mettre en avant l'action de la CCST portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est de plus en plus appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial. La communication est assurée par 3 agents représentant un peu moins de 2 ETP (équivalents temps plein).

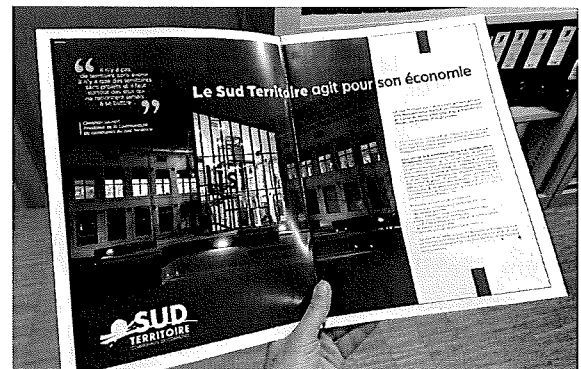
2. Publications et opérations de communication générale

Écho du Sud

La CCST a édité trois numéros (mars, juillet, décembre) de son magazine grand public « l'Écho du Sud », entièrement élaborés en interne. Ce magazine est distribué dans les 11 500 boîtes-à-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST. Afin de dynamiser le magazine, un jeu concours destiné aux habitants est désormais proposé à chaque numéro.

Insertions dans des supports à rayonnement extracommunal

- Double-page « autonomie en eau potable » dans le magazine « Vivre dans l'Aire urbaine », avril 2021.
- Bandeau de promotion touristique dans l'édition de l'Est républicain du 4 juillet 2021.
- Bandeau de promotion touristique, éditions de l'Est Républicain des 18, 25 juillet et 1^{er}, 8, 23 et 30 août 2021.
- Pleine page de promotion dans le supplément « Economie » de l'Est Républicain, décembre 2021.
- Double page dans le magazine « Vivre dans l'Aire urbaine » de décembre 2021.

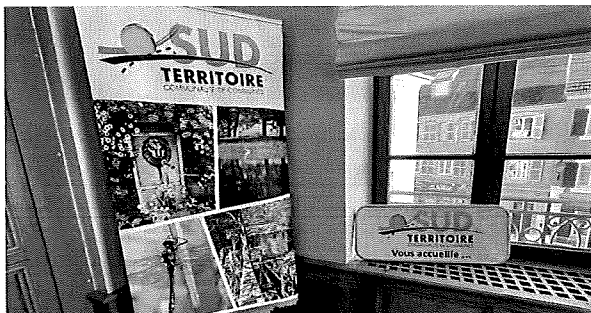


Nouveau visuel pour les bâches routières
 Les trois bâches routières de Delle, Beaucourt et Grandvillars, installées en 2017, ont été renouvelées (et celle de Beaucourt, détruite lors d'un accident, complètement remplacée). Un nouveau visuel a ainsi été créé assorti du slogan "La volonté de faire" qui rend hommage à l'histoire locale et illustre toute la vitalité et la combativité du Sud Territoire. 3 axes sont associés à cette formule, introduits par des hashtags et illustrés par une photo dont le fil conducteur est la main de l'Homme :
 #savoir-faire, #faireéquipe et #fairegrandir.

Le visuel sera utilisé sur d'autres supports (carte de vœux 2022, insertions publicitaires...) à chaque numéro.



Nouveaux supports de communication
 La CCST s'est équipée de 4 roll'up intérieurs (2 exemplaires de 2 modèles mettant en avant d'un côté les 3 bourgs-centres et de l'autre, les paysages bucoliques de la partie plus rurale du Sud Territoire) et de 4 oriflammes extérieurs (avec le logo de la collectivité) permettant de faire la promotion de la collectivité.

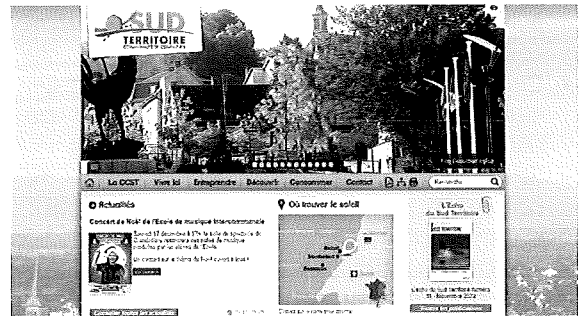


Relations presse
 L'entretien et le développement des relations presse vise à assurer une couverture médiatique à l'action intercommunale. 35 communiqués de presse (envoyés également aux communes) ont été diffusés en 2021 (40 en 2020, 10 en 2019 et 4 en 2018). En parallèle, l'envoi d'une présentation synthétique à la presse avant chaque conseil communautaire et la revue de presse se sont poursuivis à chaque numéro.

3. Communication digitale

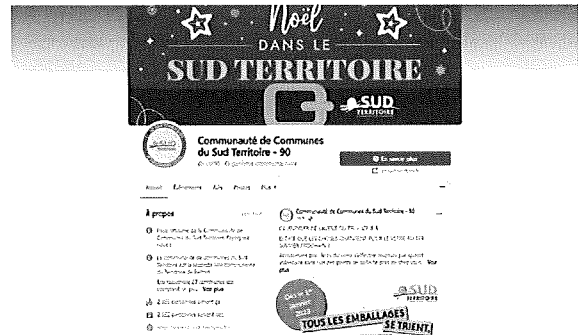
Site internet

Le site de la CCST (www.cc-sud-territoire.fr) s'enrichit chaque jour d'informations utiles aux habitants : horaires, formulaires, tarifs, délibérations... Le fil d'actualité permet de communiquer sur les dernières nouveautés. Une refonte du site internet de la collectivité est prévue en 2022.



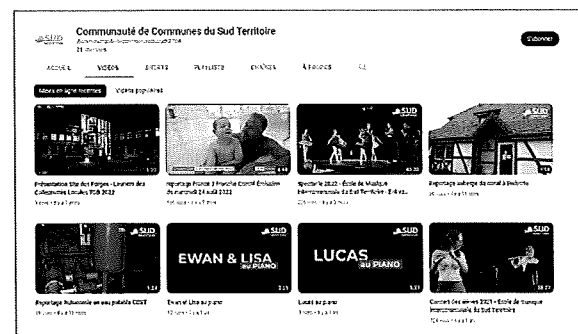
Page facebook

L'activité sur la page Facebook de la CCST (créée en février 2017) a continué à progresser en 2021 : 370 « posts » ont été publiés et le nombre d'abonnés a cru de 600 personnes pour atteindre 2 200 au 31 décembre.



Chaîne Youtube

Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST (clip de présentation, vidéos de l'école de musique...) ou concernant son action (reportages), la chaîne youtube CCST créée en 2020 à continuer à être alimentée en 2021.



5. Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire de grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.

Festival musiques plein sud 2021

La CCST a renouvelé en 2021 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé au camping de Joncherey pour une édition spéciale anniversaire « 10 ans » sur 2 week-ends les 28/29 août et les 03/04 septembre (10 610 € pour chacune des 4 associations). Pour l'occasion, des concerts ont été proposés en première partie des têtes d'affiche.

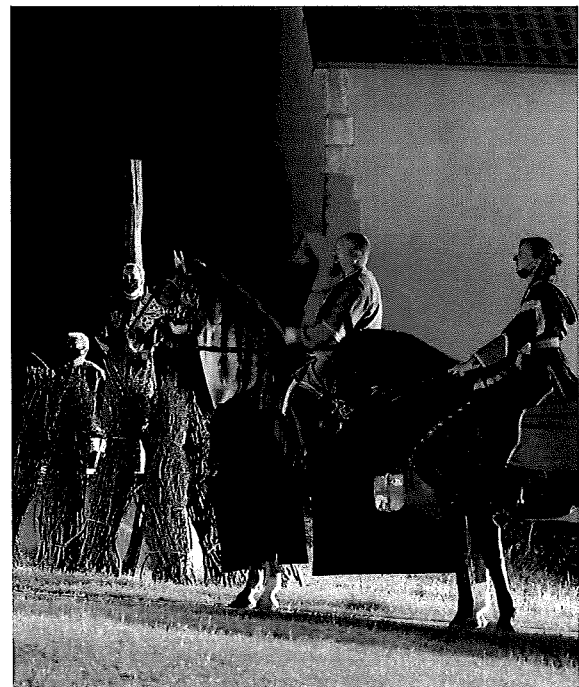
L'édition 2021 a accueilli environ 2 000 spectateurs et a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire des spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.

Associations culturelles

La CCST a renouvelé en 2021 et maintenu malgré certaines annulations liées à la crise sanitaire, son accompagnement des principales structures / manifestations locales à rayonnement intercommunal voire au-delà : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grandv'hilare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « Les Nuits de Milandre », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (3 000 €).

6. Communication interne

4 numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre) de la lettre d'informations interne « CCST'Infos », ont été diffusés à l'ensemble des agents de la CCST. L'organigramme des services et le livret d'accueil des nouveaux agents sont en parallèle régulièrement mis à jour.





URBANISME - INSTRUCTION DROIT DES SOLS

1. Préambule

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols, créé par la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par la Commune, autorité compétente.

Le service, basé au pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP. Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

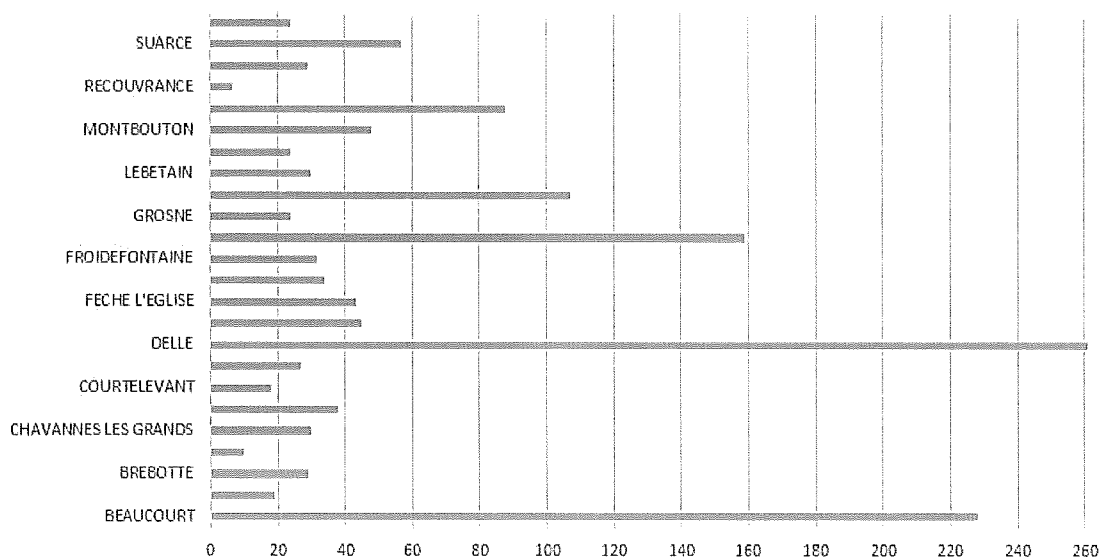
2. Activité du service Instruction des autorisations liées au droit des sols en 2021

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le service a instruit :

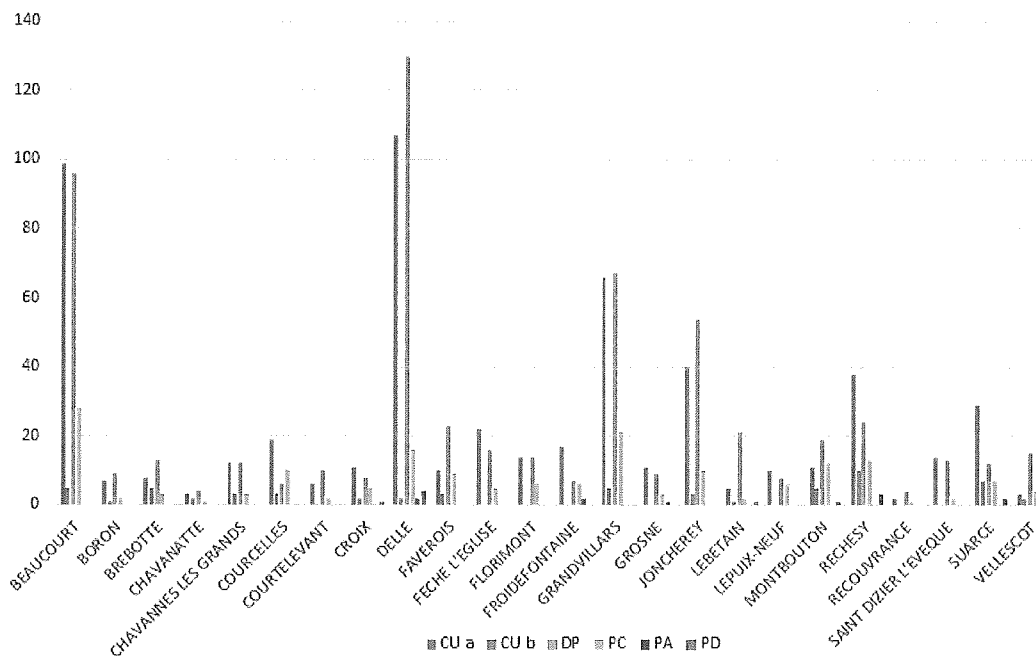
- 564 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 59 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 594 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 177 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 5 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 12 dossiers de Permis de Démolir (PD)

L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.

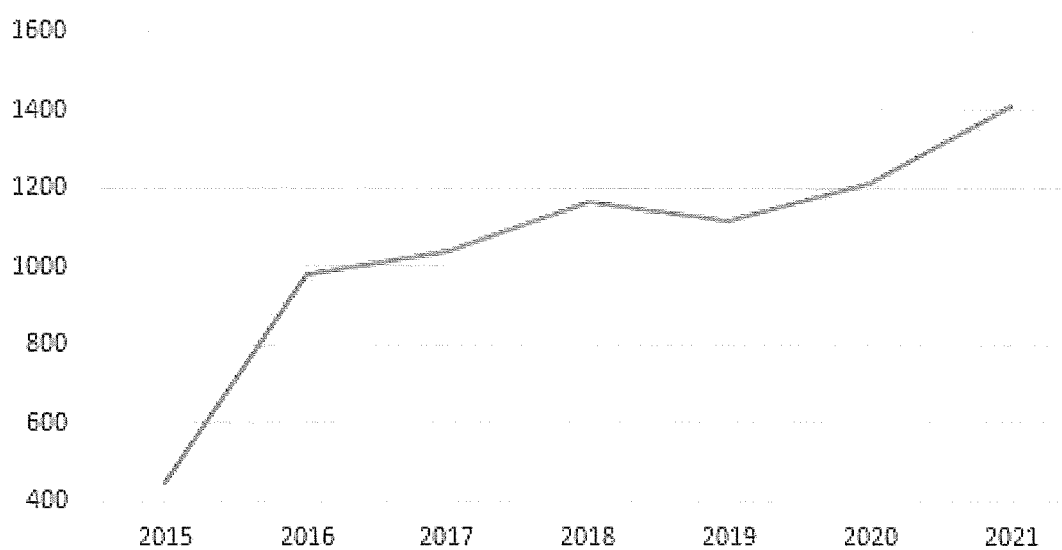
Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par commune
2021



Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type 2021



Evolution du nombre de dossiers instruits



3. Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

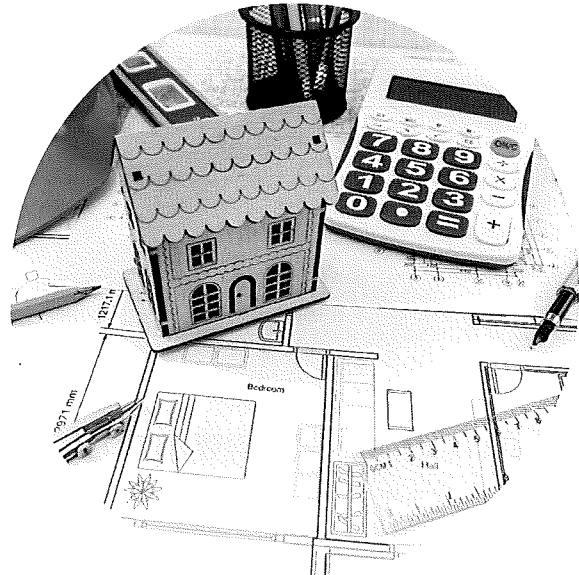
Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Compte tenu du peu de procédures en cours sur son périmètre et du nombre réduit de réunions organisées, la Communauté de communes n'a pas été amenée à collaborer aux groupes de travail et réunions diverses relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme sur ses communes en 2021.



4. Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

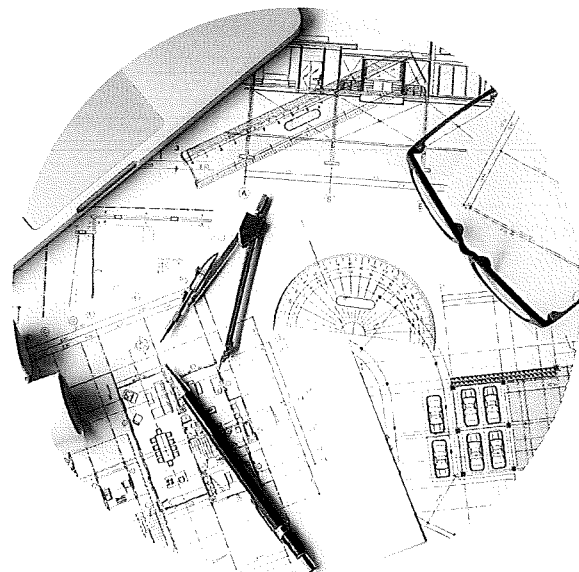
À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, dans le respect de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration qui permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée.

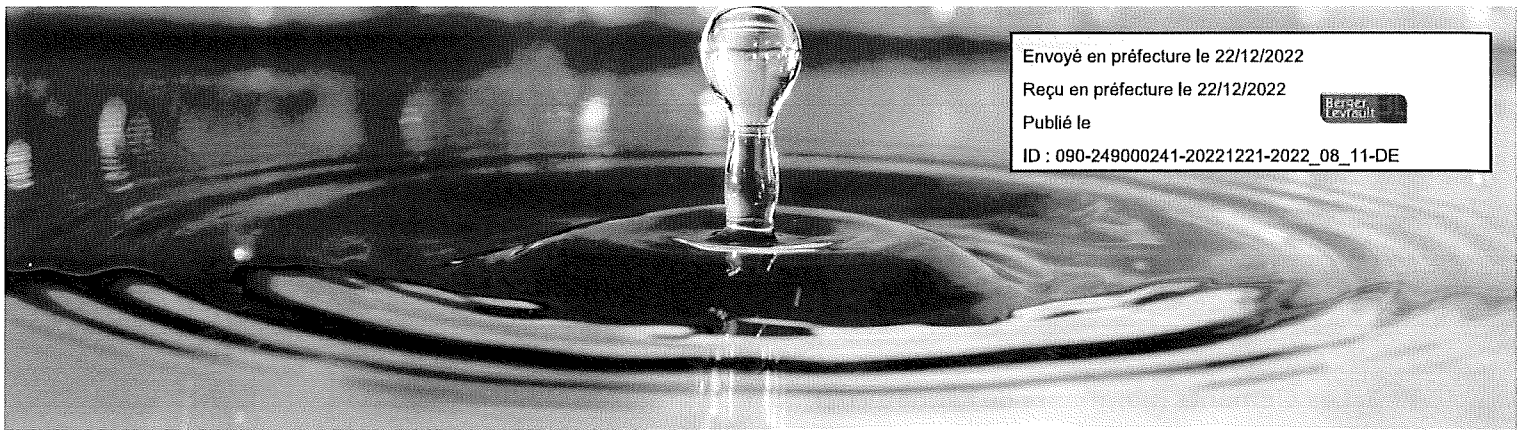
De plus, les communes de 3500 habitants, avec leur centre instructeur, devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (art L.423-3 du Code de l'urbanisme).



Dans un souci de mutualisation, la Communauté de communes, après mise en place de la solution adéquate en collaboration avec la DDT90 et son prestataire Opéris, s'est engagée à prendre en charge l'installation et mettre à disposition des communes adhérentes les outils nécessaires à cette démarche.

Pour ce faire, la Communauté de communes a engagé en 2021 une dépense de 30 390 € TTC en investissement pour la solution logicielle, l'installation et le paramétrage des différents modules, et 5 472 € TTC en fonctionnement pour la maintenance et l'hébergement.





EAU POTABLE

1. Préambule

La prise de compétence eau potable au sein de la collectivité est effective depuis 17 ans. Le service des eaux avait alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les deux anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Aussi depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de la CCST.

En mars 2010, la collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures. Depuis le 1er janvier 2013, la CCST compte 27 communes soit environ 23 500 habitants et s'étend sur 172 km².

Le service eau potable alimente aujourd'hui un peu moins de 9 600 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production d'eau potable, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).



2. Les orientations suivies

Sous l'autorité du responsable de service, assisté par un adjoint, six agents de terrain interviennent pour assurer la continuité du service.

Bien que le maître mot soit la polyvalence, chacun est spécialisé dans une fonction : maintenance des sites notamment électromécanique, recherche de fuite et suivi des travaux de réparation, relève des compteurs, intervention chez l'habitant, gestion du parc et installation des compteurs, dessinateur-projeteur.

A cela s'ajoute le personnel administratif (relation client et facturation) mutualisé avec d'autres services.

Le service des Eaux doit assurer la continuité de service, c'est à dire avoir une organisation humaine et matérielle au service de ses usagers avec :

- un service de proximité garantissant des interventions rapides,
- une astreinte opérationnelle 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an,
- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés avec notamment un superviseur modernisé et 35 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.

3. Les éléments marquants de l'année 2021

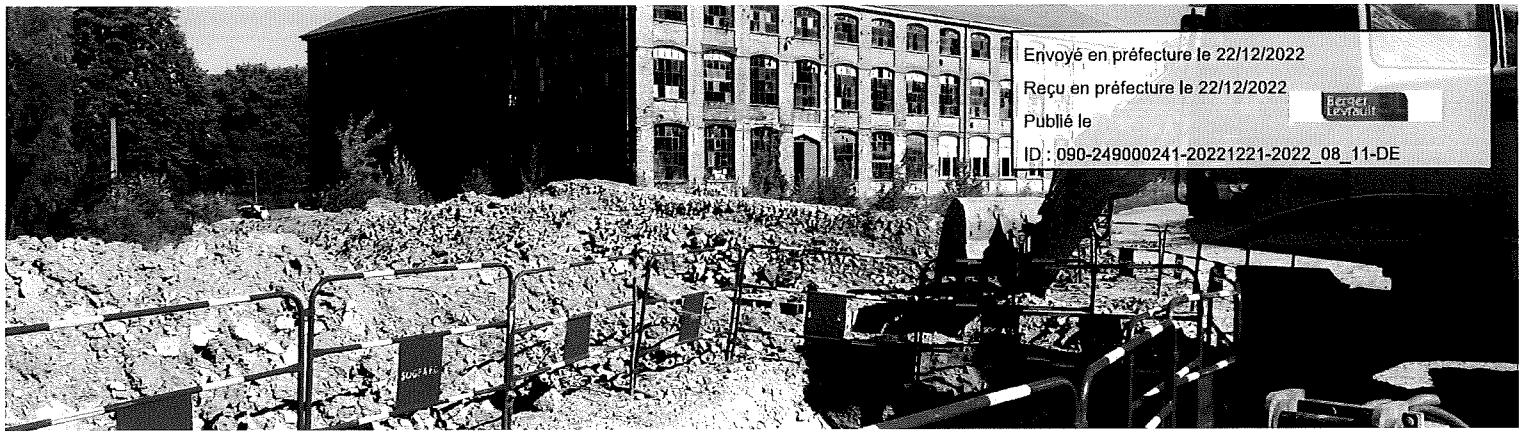
3 744 000 litres d'eau mis quotidiennement en circulation en moyenne, pour un rendement de 72,6 %,

Un prix de l'eau toujours stable depuis 2017, contre +3% pour la moyenne nationale (source INSEE nomenclature 04.4.1.0 : prix à la consommation, alimentation en eau).

Un pilotage de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques, permettant :

- La fin des travaux et la concrétisation de l'autosuffisance en eau de la CCST où l'eau consommée dans les 27 communes, est produite sur le territoire,
- La réalisation de la première tranche des travaux d'interconnexion entre Faverois et Suarce, pour 200 000 € HT,
- Le renouvellement de 2,4 km de conduites d'adduction pour un investissement d'un peu moins de 600 000 € HT,
- L'entretien patrimonial avec près de 400 000 € HT consacrés à l'entretien et à la réparation des installations et du réseau AEP,
- Le remplacement de la principale pompe et de la colonne du captage F1 de Faverois,
- L'achat d'équipement de sécurité pour les agents travaillant en milieu confiné et en hauteur,
- Le renforcement sur tous les captages des analyses d'autocontrôle pour le suivi de la qualité de l'eau distribuée.





ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Préambule

La compétence assainissement collectif a été prise au 1^{er} janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existants gérés et utilisés par les communes et l'ancien syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Allaine (SIAVA).

L'année 2021 a de nouveau été perturbée par la crise de la Covid 19 avec ses contraintes et ses incertitudes. Le service a pu et su faire face à cette situation persistante depuis plusieurs mois et a poursuivi son exploitation 24 h / 24 et 365 j / an au service de la population.

La collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. L'ensemble des communes est géré en régie.

2. Les orientations suivies

Notre compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire ainsi que la gestion et l'entretien des infrastructures en régie.

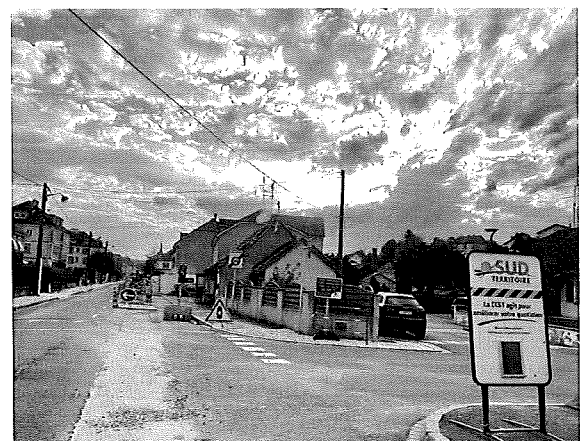
Les grandes orientations poursuivies sont :

- la réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'Etat et les aides financières de l'Agence de l'eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement,
- la poursuite des travaux engagés par les communes.

3. Une organisation humaine et matérielle

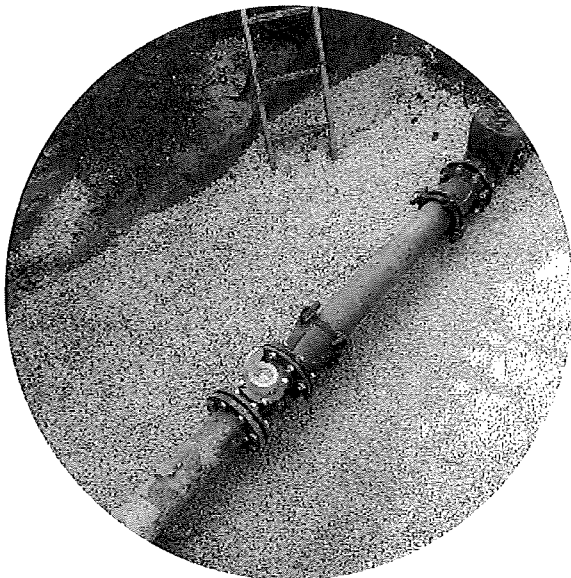
Ainsi le service assainissement en 2021, c'est :

- une organisation de 8 personnes (ingénieur et techniciens) qualifiées
- et spécialisées dans la gestion de l'assainissement permettant d'exploiter
- et gérer les différentes infrastructures, un service accueil - secrétariat - facturation composé de 4 personnes et mutualisé avec les autres services techniques (eau potable, ordures ménagères, aires d'accueil des gens du voyage, urbanisme notamment), basé sur le site de Grandvillars et chargé de renseigner les particuliers, les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services, des moyens matériels spécifiques (7 véhicules aménagés, différents matériels informatiques et spécifiques dont une supervision, 2 caméras d'inspection de réseaux, des pompes, 1 nettoyeur déboucheur haute-pression, du matériel de sécurité : détecteurs de gaz, système de ventilation, etc.).



Les interventions techniques en 2021 ont ainsi été constituées de :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés (représentant 1 journée par mois), la dératissage des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens.
- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,
- la réparation ou la création d'ouvrages, d'éléments d'ouvrages, de réseaux ou de branchement (2 réparations sur réseaux + 15 mises à niveau de tampons ou réfections de couronnement + 41 créations de branchements pour nouvelles constructions),
- le suivi des programmes de lotissements communaux ou privés,
- la réalisation de 304 contrôles de branchement, dont 157 dans le cadre de vente, 138 après travaux de mise en conformité ou constructions neuves, 5 enquêtes de branchement et 4 à la demande d'usagers.



4. Evolution des m³ d'eau facturée au titre de l'assainissement collectif et tarification 2021

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de mètres-cube facturé en assainissement en 2021 est de 835 507 m³.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Conseil Communautaire a décidé de fixer le prix unique de la redevance assainissement à 1,84 euros HT / m³ (+ 5 % représentant une augmentation de 9 centimes le mètre-cube après 6 ans sans variation).

A cela s'ajoute :

- 0,15 euros / m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'eau,
- une TVA prélevée pour le compte de l'Etat à hauteur de 10 %.

Le prix du m³ d'eau (part assainissement) s'établit donc à 2,189 euros TTC en 2021.



5. Les investissements en 2021

Divers travaux neufs ou réhabilitations, prestations et études se sont terminés, se sont poursuivis ou ont démarré et notamment :

- Concernant les travaux sur les réseaux et infrastructures de traitement :

- Pour les réseaux, les interventions ont concerné la mise en séparatif sur Courtelevant (centre village - tranche 2, dernière tranche) correspondant à la pose de 730 ml de canalisation gravitaire, 170 ml de canalisation de refoulement, 1 poste de refoulement et la réalisation de 33 branchements pour 420 000 € HT et la création d'un réseau d'eaux usées sur Froidefontaine (sur environ 85 % du village (travaux étalés sur 2021 et 2022) correspondant à la pose de 3 895 ml de canalisation gravitaire, de 1 255 ml de canalisation de refoulement, de 2 postes de refoulement et la réalisation de 125 branchements pour 1 600 000 € HT.

- En parallèle, les travaux de création de la station d'épuration à rhizosphère de 1 950 équivalent-habitants ont débuté à Froidefontaine permettant de traiter à terme les eaux usées de Froidefontaine, Brebotte et Grosne pour un coût de 1 000 000 € HT. Les travaux de création d'un bassin d'orage de 1 100 m³ en entrée de la station d'épuration de Beaucourt et de réhabilitation quasi complète des filières de prétraitement, des traitements biologiques et des boues se sont poursuivis (étalement des travaux entre fin 2020 et fin 2022) pour 2 530 000 € HT.

- Concernant des études, les assistances techniques et prestations de maîtrise d'œuvre :

- elles se sont poursuivies pour la création de la station (Froidefontaine, Brebotte et Grosne) et des réseaux (sur Froidefontaine) pour 120 000 € HT, pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage pour 82 000 € HT, la mise en séparatif de Courtelevant (tranche 2) pour 15 000 € HT, pour la mise en séparatif (tranche 2) par des sondages géotechniques sur Florimont pour 4 000 € HT.

- Concernant des prestations et travaux associés sur installations ou réseaux :

- les travaux ont concerné la pose de gaines, de câbles électriques et télécoms, d'enrobés et le remplacement de la cloche du dessableur pour 63 000 € HT sur la STEP de Grandvillars et le remplacement d'une pompe de relevage au poste du Siava à Grandvillars pour 12 000 € HT.





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Préambule

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, de leur conception jusqu'à leur réalisation,
- le diagnostic des installations existantes,
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 8 ans si possible).

2. Tarification

Les coûts des prestations pour 2021 (identiques depuis 2009 en HT, TVA à 10 % en 2014) sont de :

- 69,86 € TTC pour un contrôle d'installation déjà existante,
- 69,86 € TTC pour une vérification de conception ou de bonne exécution des travaux sur les installations neuves,
- 62,56 € TTC pour un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Concernant le service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement (marché public passé avec un prestataire et proposé aux abonnés à prix coûtant), la vidange d'une fosse standard de 3 m³ est facturée 191,86 € TTC et 67,72 € TTC pour un bac à graisse. Une participation de 22 € TTC est demandée pour les frais de gestion.

3. Synthèse des contrôles réalisés en 2021 par le SPANC

Le SPANC a instruit (avis technique sur CU, PC ou conception) ou réalisé (contrôle et rapport technique) :

- 9 avis sur des certificats d'urbanisme,
- 43 avis sur des permis de construire,
- 30 avis pour des contrôles de conception,
- 45 contrôles à la suite de travaux de mise en conformité,

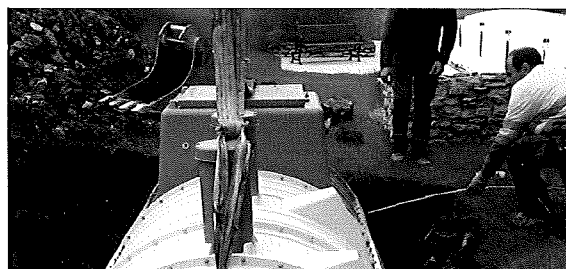
- 16 diagnostics d'installations existantes (contrôle de fonctionnement),
- 35 diagnostics à la suite de vente,
- 20 contrôles de maisons neuves.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 99 % (certaines installations sont recouvertes avant contrôle du technicien), avec toutefois des réserves régulièrement formulées sur la mise en place des ventilations à terminer.

L'essentiel des diagnostics ont été réalisés à la suite de réhabilitations (à 90% subventionnées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), à des constructions neuves et aux contrôles de bon fonctionnement d'installations existantes.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien des systèmes d'assainissement, mis en place en octobre 2011, 34 propriétaires ont fait appel au service en 2021 pour vidanger leur fosses ou bac à graisse. Ce nombre est en baisse par rapport aux 5 dernières années (en moyenne proche de 50 par an). Il reste faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

Une démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (aide de l'Agence de l'eau pour chaque dispositif réhabilité à hauteur de 3 000 €) est toujours en cours mais pas sur l'intégralité du territoire et principalement sur le secteur Vendeline – Suarcine. En 2021, 4 réhabilitations ont pu bénéficier de cette aide.





GEMAPI

1. Préambule

Dès 2005, la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) a été partie prenante dans le Contrat de Rivière transfrontalier de l'Allaine, ce qui a permis de préparer et d'anticiper la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2018, celle-ci est désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités.

Cette compétence est gérée et animée au quotidien par un chargé de mission (1 ETP) et par un technicien (1 ETP) depuis Août 2021.

La compétence GEMAPI comporte 4 items définis par le Code de l'Environnement (art. L.211-7) :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin-versant de la gestion hydraulique) ;
- Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve) ;
- Défense contre les inondations (gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/ barrages, restauration morphologique).

2. Les missions du Service GEMAPI en 2021

La GEMAPI a assuré plusieurs missions pour l'année 2021, avec notamment :

- Le suivi des projets majeurs en termes de restauration hydro-morphologique (cf. § suivants) ;
- L'appui technique pour les particuliers et les communes qui le souhaitent sur des dossiers concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques. Ainsi, Boron & Faverois ont bénéficié d'une aide à la rédaction de dossiers « Loi sur l'Eau » ;
- Le diagnostic et l'état des lieux des milieux aquatiques de la CCST. La fin d'année 2021 a été consacrée à la définition de la méthodologie utilisée pour réaliser ce diagnostic et les premiers relevés de terrain sur les affluents de l'Allaine sont en cours ;
- Une étude sur des problématiques d'infiltration de trois maisons de la rue Sous l'Auge à Grandvillars ;
- Une réflexion sur la sensibilisation des scolaires qui a été engagée sur les types d'animations à proposer selon le niveau visé. Des actions destinées aux écoles de Lebetain, Grosne et Grandvillars seront mises en place pour l'année scolaire 2022-2023.

3. Le projet de restauration morphologique de l'Allaine : un projet d'ampleur sur le long terme

Fortement modifiée depuis des décennies, l'Allaine fait partie d'un ambitieux programme de restauration engagé par la CCST, visant à lui rendre son potentiel naturel. Ce programme d'actions s'établit autour de plusieurs objectifs :

- Rendre franchissable 3 seuils faisant obstacle à la faune et aux sédiments (obligation réglementaire avant 2023) : au centre-ville de Delle, au Moulin de Thiancourt et aux Roselets ;
- Restaurer la morphologie de la rivière (reméandrement, réhausse de la ligne d'eau, création d'un lit d'étiage, etc.) ;
- Prendre en compte les aléas inondations (création de zones d'expansion de crues) et sécheresse (gain en ressource et en biodiversité, création de zones humides).

La traversée de l'allaine dans le centre-ville de Delle

La traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle a été jugée prioritaire dans le programme global de restauration du cours d'eau lancé en 2019. Le marché d'étude/maîtrise d'œuvre a été obtenu par IRH. Le marché de travaux, lancé en mars 2021, a été attribué à CLIMENT TP. Ce projet s'articule autour de 5 axes :

- Supprimer le dernier seuil infranchissable présent sur le secteur de Delle ;
- Redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau ;
- Créer un lit d'étiage afin de limiter l'impact des sécheresses ;
- Augmenter la section hydraulique du cours d'eau afin de limiter les inondations ;
- Remplacer la passerelle piétonne et réaménager les abords (financé par la Ville de Delle).

L'été 2021 a été marqué par de fortes précipitations qui ont engendré une inondation du centre-ville dellois en juillet. Le début des travaux a été retardé de près d'un mois, les faisant débiter le 16 Août, en raison du maintien prolongé du débit à des niveaux élevés.

La première partie des travaux (amont du Pont de la Première Armée) a pu être exécutée en totalité (berges arrasées & aménagement de banquettes). La seconde partie des travaux devait consister en la dépose du seuil et du chenal en béton de l'Allaine (situés entre le pont de la première armée et la passerelle piétonne) entraînant un affaissement des berges, notamment en rive droite, le long de la promenade Aurélie Lopez. Afin de contenir l'affaissement des terrains, des enrochements ont été disposés provisoirement de part et d'autre des berges. Les travaux reprendront à l'été 2022 (depuis le pont de la première armée jusqu'à la zone d'expansion des crues des Brétiloux) avec notamment le remplacement de la passerelle piétonne.



La plaine de l'Allaine entre Delle et Grandvillars

L'étude conclue par TELEOS en 2019 fait office d'avant-projet sommaire (AVP). La CCST souhaite porter une étude de maîtrise d'œuvre sur le premier tronçon (aval de Delle - confluence avec la Covatte), ainsi, plusieurs études préliminaires ont été établies pour cibler au mieux les différentes thématiques à prendre en compte dans cette étude.

En raison du caractère fortement agricole du secteur, un projet d'étude a été proposé à l'institut AgroSup Dijon. Un groupe de 5 étudiants ingénieurs de l'institut ont travaillé sur l'adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique suite à un projet de restauration de rivière sur le premier tronçon. Les étudiants ont ainsi réalisé une première prise de contact avec les agriculteurs impactés par le projet de restauration afin de recenser leurs craintes et leurs attentes vis-à-vis de ce projet. Ils ont également réalisé quelques prélèvements de sol afin d'établir une étude pédologique des terrains à proximité de la rivière. Ils ont ensuite étudié les différentes modélisations climatiques pour les intégrer au projet de restauration, qui permettront par la suite aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques aux évolutions futures du climat.



Pour anticiper les besoins fonciers dans le cadre de ce projet, une convention a été établie entre la CCST et la SAFER. Une étude sur les biens potentiellement sans maître a donc été lancée sur les communes de Grandvillars, Joncherey, Thiancourt, Delle et Faverois. Il est prévu que la SAFER identifie dans un premier temps les biens potentiellement sans maîtres, puis qu'elle accompagne la collectivité dans les démarches administratives pour récupérer les terrains et en devienne propriétaire. Une telle identification permettra à la CCST de constituer une réserve foncière pour les projets nécessitant une maîtrise foncière, mais aussi éventuellement afin d'anticiper une restructuration foncière avec les agriculteurs et propriétaires.



Le tronçon concerné par le projet de restauration de la plaine de l'Allaine traverse le périmètre de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique & Floristique) « L'Allaine entre Delle et Grandvillars » et le site Natura 2000 « Etangs et Vallées du Territoire de Belfort ». Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne – Franche-Comté (CEN BFC) intervient afin d'apporter un appui technique et scientifique, en complétant les données faunes/flores manquantes au dossier. Le CEN BFC a ainsi engagé un premier inventaire de la faune/flore, des habitats et des espèces patrimoniales qui sont abrités sur le site retenu de restauration. Le marché de maîtrise d'œuvre pour le premier tronçon de restauration dans la plaine de l'Allaine sera probablement lancé courant 2023.



Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

ORDURES MÉNAGÈRES

1. Présentation du service

L'historique

La Communauté de communes du Sud Territoire exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2011, suite à la dissolution du SIVOM créé en 1967.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

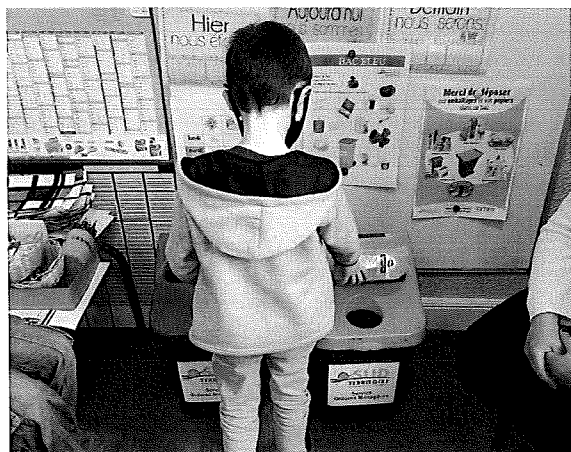
L'organisation du service

Le service compte 20 agents titulaires pour l'année 2021.

Afin de compléter le manque de personnel en raison d'arrêts maladie et d'absences liées au COVID, 3 agents en contrats à durée déterminée ont été recrutés.

Les différentes missions assurées par le service

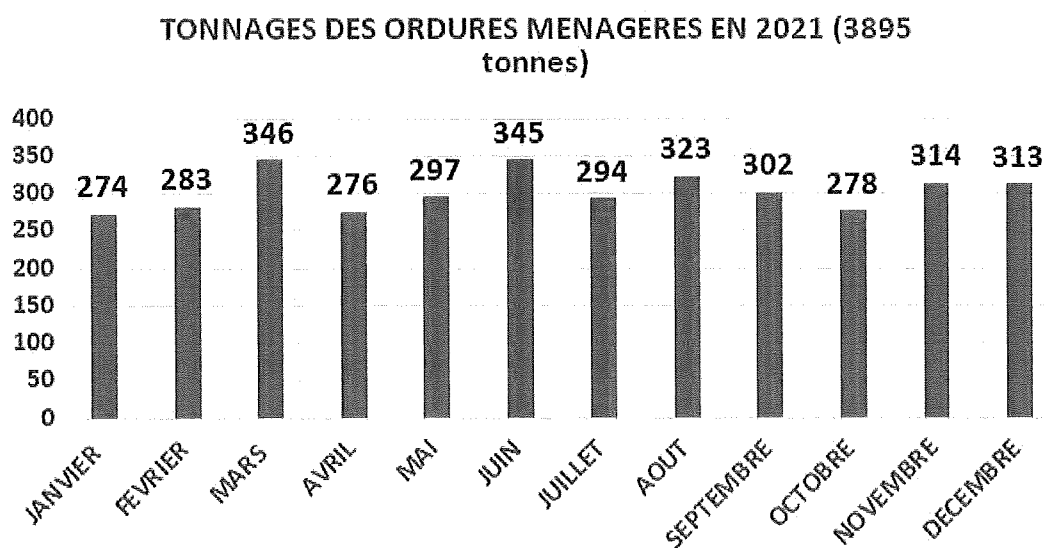
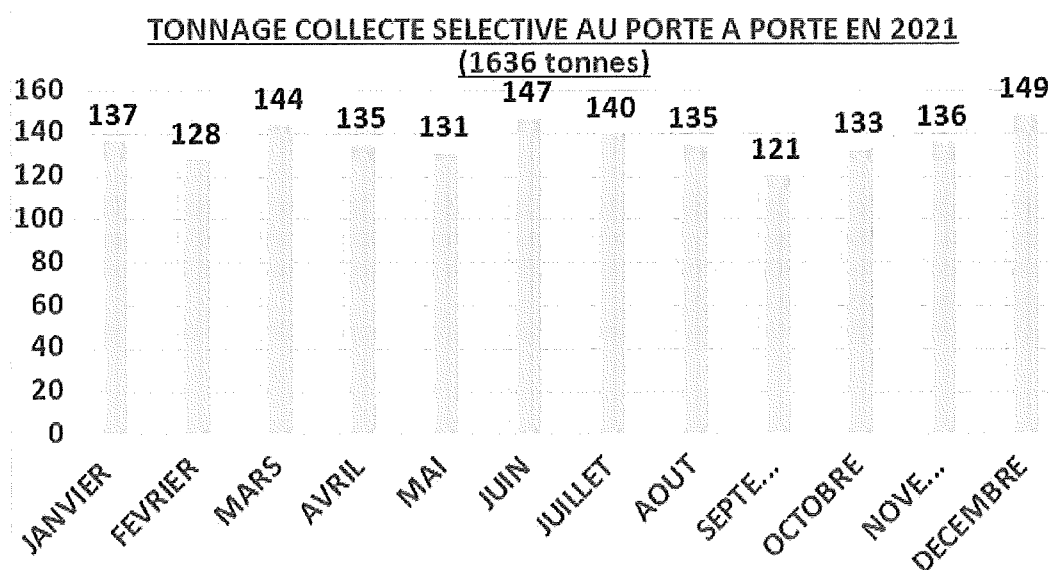
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables,
- La collecte en apport volontaire du verre (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation,
- La collecte dans les deux déchetteries fixes,
- La sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.





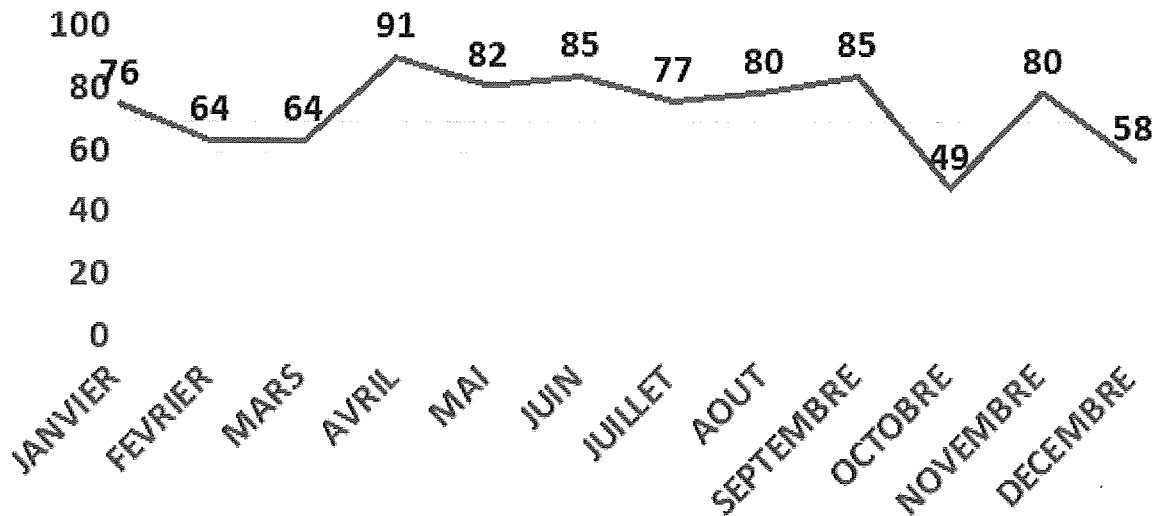
Envoyé en préfecture le 22/12/2022
 Reçu en préfecture le 22/12/2022
 Publié le
 ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE

2. Production de déchets



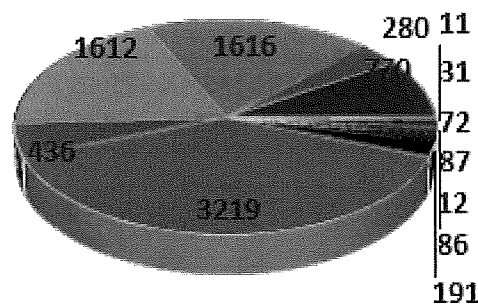
La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectée sur l'ensemble du territoire en 2021 est de 3895 tonnes, produisant une augmentation de 5.38 % par rapport à 2020.

LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE EN 2021 (890 tonnes)



Les quantités de verre collectées sont en baisse de 0,45 % en 2021 par rapport à 2020. Une moyenne de 38kg/habitant de verre pour l'année 2021, contre 33 kg/habitant pour la moyenne nationale en 2020 (chiffres clés CITEO) a été collectée dans les points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST. La collectivité met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour cette collecte.

APPORTS EN DECHETTERIES PAR MATERIAU EN 2021 (en tonne)

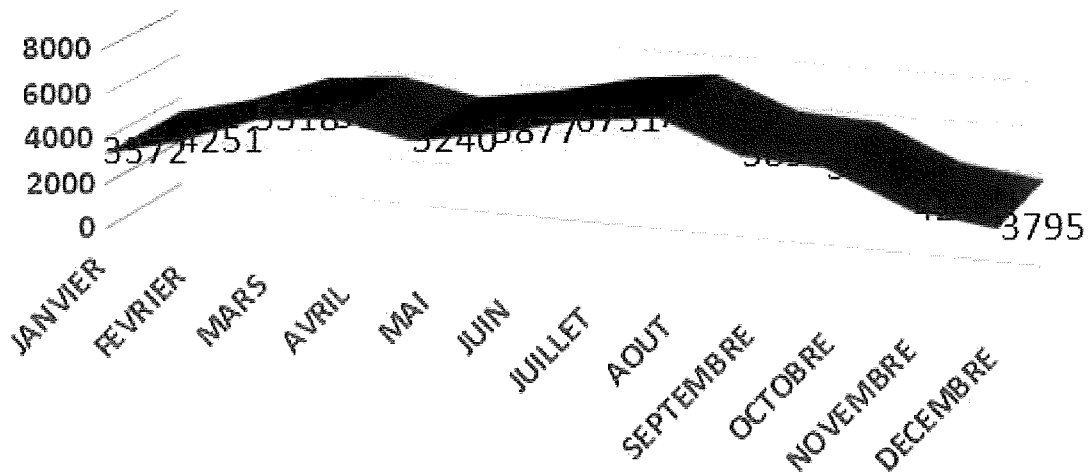


- BOIS ■ CARTONS ■ ENCOMBRANTS ■ GRAVATS ■ FERRAILLE
- DECHETS VERTS ■ PLATRE ■ JUISSERIE ■ DDS ■ PNEUS
- ALUMINIUM ■ ACIER ■ BATTERIES

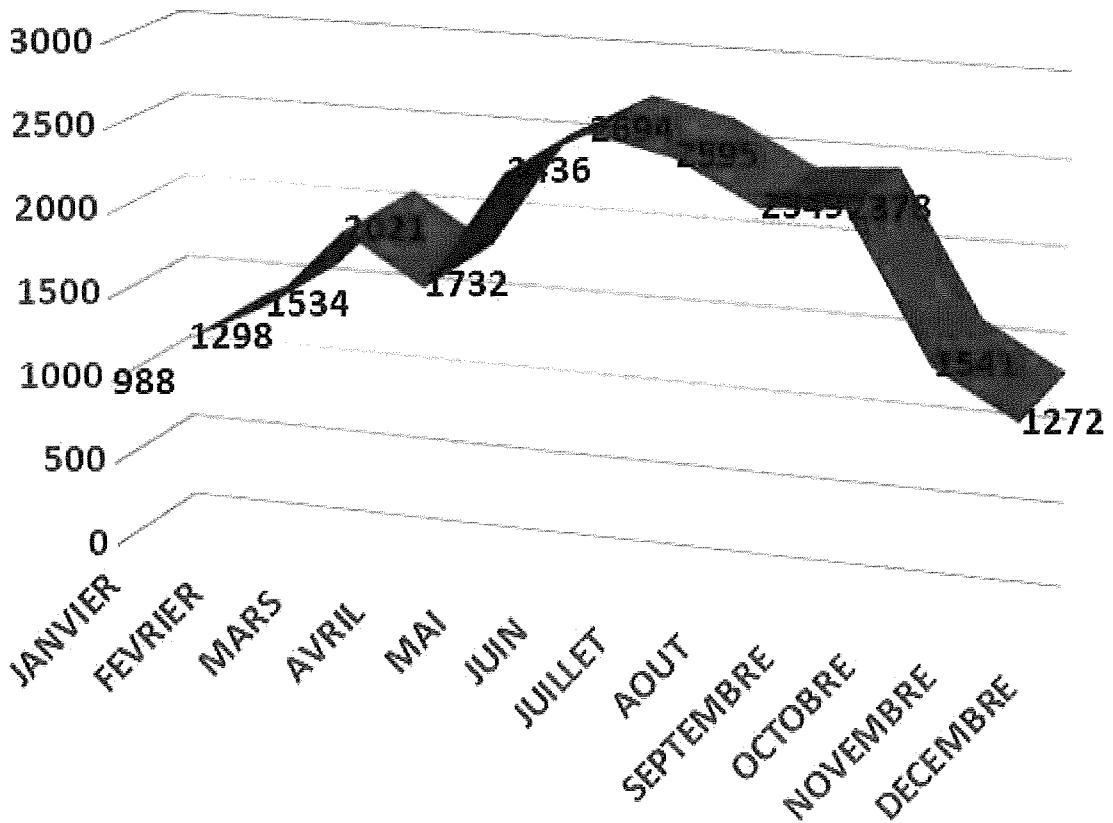
Le tonnage annuel collecté en déchetterie a augmenté de 14 % par rapport à 2020. Les flux de l'année 2020 ne sont pas représentatifs en raison de la COVID-19 et de la fermeture des déchetteries entre le 17 mars et le 11 mai 2020, de leur réouverture progressive avec un nombre de passages réduits dû aux directives gouvernementales. La répartition des flux reste, elle, relativement constante.

3. Fréquentation des déchetteries

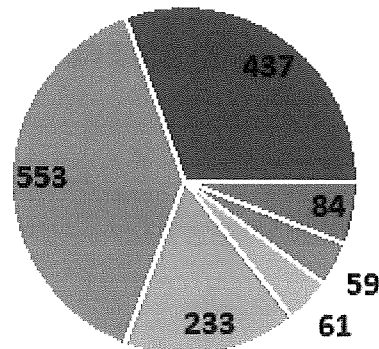
FREQUENTATION DE LA DECHETTERIE DE FECHE L'EGLISE (63 396 passages)



FREQUENTATION DE LA DECHETTERIE DE FLORIMONT (22 838 passages)



4. Livraison de bacs



■ RETRAIT

■ ECHANGE

■ REPARATION POSE/SERRURE

■ MISE EN PLACE

■ REMPLACEMENT CASSE/VOL

■ PUCE/ETIQUETTE

5. Actions réalisées

Sensibilisation au tri sélectif

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation de nos ressources et de notre environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs parents.

L'ambassadrice du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés.

L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention où il est sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

Une visite au centre de tri SCHROLL à Pfastatt était prévue en 2021 avec les élèves de l'école de Beaucourt, mais suite à des contaminations de COVID, la visite a été annulée.

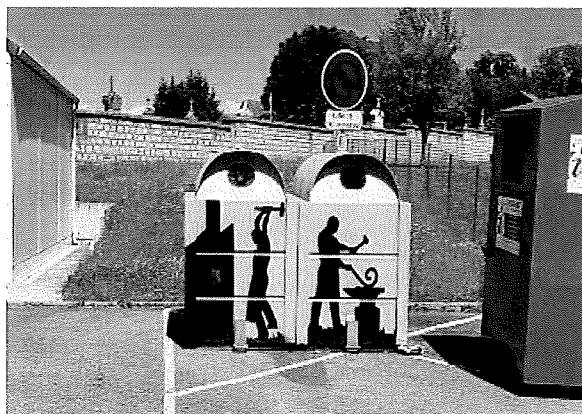


Valorisation des points d'apport volontaire de verre

La Communauté de communes du Sud Territoire souhaite redynamiser le tri et le recyclage du verre sur son territoire. Au fil des années, le tonnage de verre collecté au sein de la CCST s'essouffle. En 2003, chaque habitant de la Communauté de communes a permis de recycler 41,84 kg d'emballages en verre (bouteilles, bocaux, ...) contre 36,30 kg en 2019 et 37,83 kg en 2021, le reste du verre finit en général à la poubelle, alors que celui-ci peut se recycler à l'infini. 122 conteneurs à verre sont répartis sur les 27 communes composant le territoire de la CCST.



Afin de stimuler et relancer les performances du tri et de la collecte du verre, mais aussi revaloriser et améliorer l'intégration des conteneurs sur le territoire, la CCST a décidé de réaliser un appel à projet qui a pour objectif de retenir neuf projets artistiques pour embellir neuf points de collecte différents qui sont répartis sur les trois grandes communes du Sud Territoire : Beaucourt, Delle et Grandvillars. Cette opération consiste à customiser et décorer neuf conteneurs à verre pour véhiculer une nouvelle image du tri, motivante, attractive et plus jeune. Des conteneurs de Delle seront valorisés en 2022 ainsi que des conteneurs sur d'autres communes.



Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'organisme CITEO.

Construction de nouveaux locaux

De nouveaux locaux ont été construits en 2021 sur le site de la déchetterie de Fêche l'Eglise, afin de remplacer les anciens préfabriqués mis en place en 2007.

Ces nouveaux locaux comprennent deux bureaux, un réfectoire, un vestiaire hommes et un deuxième vestiaire femmes, équipés de douches, ainsi qu'une buanderie.





POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

1. Préambule

Le service de Police Municipale Intercommunale a été créé en 2011. Installé, depuis son origine, dans des locaux au 10 rue de la Maison Blanche, il est envisagé son emménagement, pour la fin de l'année 2022, dans le bâtiment des "Fonteneilles", sur la commune de BEAUCOURT, propriété de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Ce changement de site, mieux adapté et sécurisé, permettra, à la demande des Maires, d'accéder à la dotation en armes létales, dont l'objectif sera de renforcer la sécurité des agents sur le terrain.

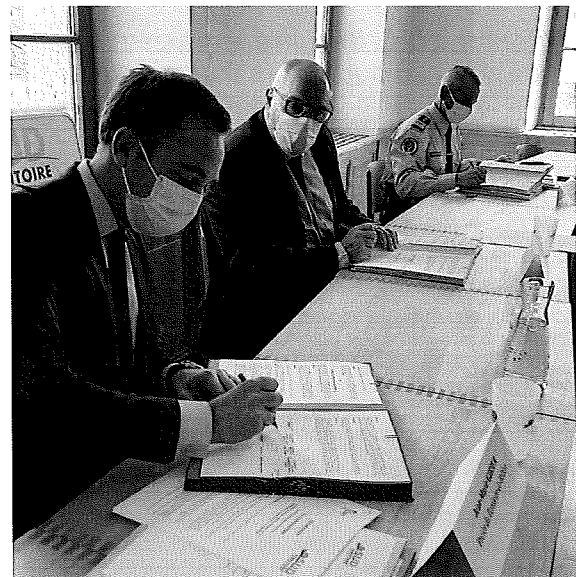
Compétence non obligatoire, l'adhésion au service demeure un choix de la part des communes qui souhaitent bénéficier de cette prestation. Le coût du service s'élève à 5,40 euros par habitant, montant inchangé depuis son origine.

Comptant parmi son effectif dix agents, la compétence territoriale de la Police Municipale Intercommunale a connu une évolution depuis sa création. En 2011, 10 communes adhéraient au service. En 2021, 21 communes représentent la circonscription de compétence.



Cette progression a eu inévitablement une influence sur les missions, nécessitant une adaptation face à la demande croissante :

- En 2019, la compétence "fourrière automobile" prise par la collectivité a permis de proposer à l'ensemble des communes membres ce service, pour l'enlèvement des véhicules épaves ou en stationnement abusif.
- En matière d'urbanisme, une assistance technique a été proposée aux communes, par le biais du commissionnement d'agents, afin de réaliser des constats et faire respecter la réglementation en vigueur.
- Dans le domaine de la sécurité routière, une équipe "moto" a vu le jour, grâce au recrutement d'agents volontaires et formés, permettant ainsi de répondre aux attentes des élus.





2. Organisation du service

L'organisation fonctionnelle de la Police Municipale Intercommunale repose essentiellement sur un esprit communautaire, assurant ainsi une équité, sans distinction, entre toutes les communes. La prévention, la proximité avec les élus et la population restent les mots d'ordre au sein des missions réalisées.

La nouvelle convention de coordination signée le 3 mai 2021 entre la collectivité et les forces de sécurité de l'Etat conditionne les missions opérationnelles de la Police Municipale Intercommunale.

Gérés administrativement par la Communauté de communes du Sud Territoire, les agents sont sous les ordres directs des Maires, qui ont conservé leurs pouvoirs propres de Police.

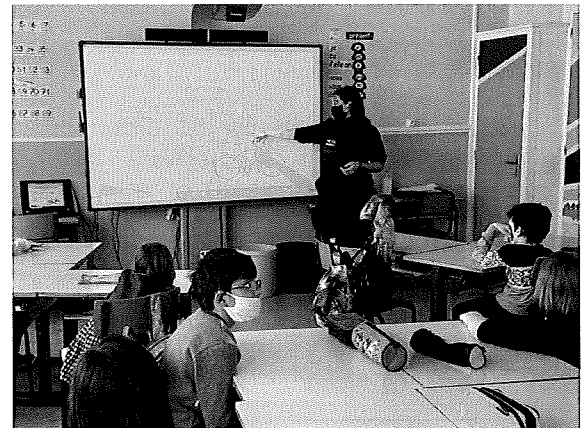
Au quotidien, plusieurs patrouilles, en véhicules ou motocyclettes, sillonnent le territoire sur une plage horaire qui s'étend de 07H30 à 23H00 (00H00 en période estivale). En dehors des heures de service, une astreinte est assurée tout au long de l'année.

Afin de garantir une égalité sur l'ensemble des secteurs, les actions sont menées sur trois secteurs géographiques distincts, composés pour chacun d'entre eux de 7 communes.

Le traitement des mails, la gestion des interventions et leur attribution aux équipes en fonction de leur zone de surveillance, les sollicitations diverses des Mairies... sont autant de tâches administratives confiées à un personnel de la Police Municipale Intercommunale, dont le rôle est dédié à la coordination et le suivi pour une meilleure efficacité.

Le Chef de Service ainsi que son adjoint conservent leurs attributions hiérarchiques, organisationnelles et relationnelles avec l'ensemble des élus.

Le management au sein du service est institué sur la base de la responsabilisation des agents. Chacun d'entre eux se voit attribuer un domaine de compétence, pour lequel il en assure la gestion (police route-funéraire-prévention routière dans les écoles-urbanisme-gestion du matériel etc...).



3. Projets ou actions réalisés tout au long de l'année

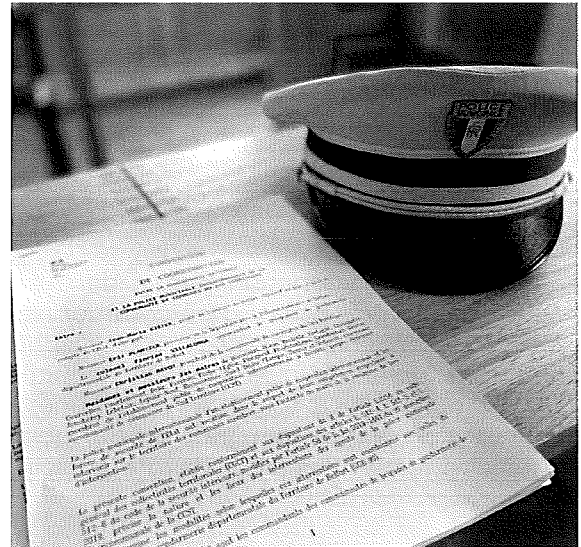
En 2021, l'arrivée d'un nouveau personnel a permis de renforcer l'effectif (10 agents).

L'année 2021 a été, une nouvelle fois, marquée par l'incidence de la COVID. De ce fait, les interventions de sécurité routière auprès des établissements scolaires ont été réduites, (1 intervention à BEAUCOURT, 1 à DELLE et 2 à GRANDVILLARS).

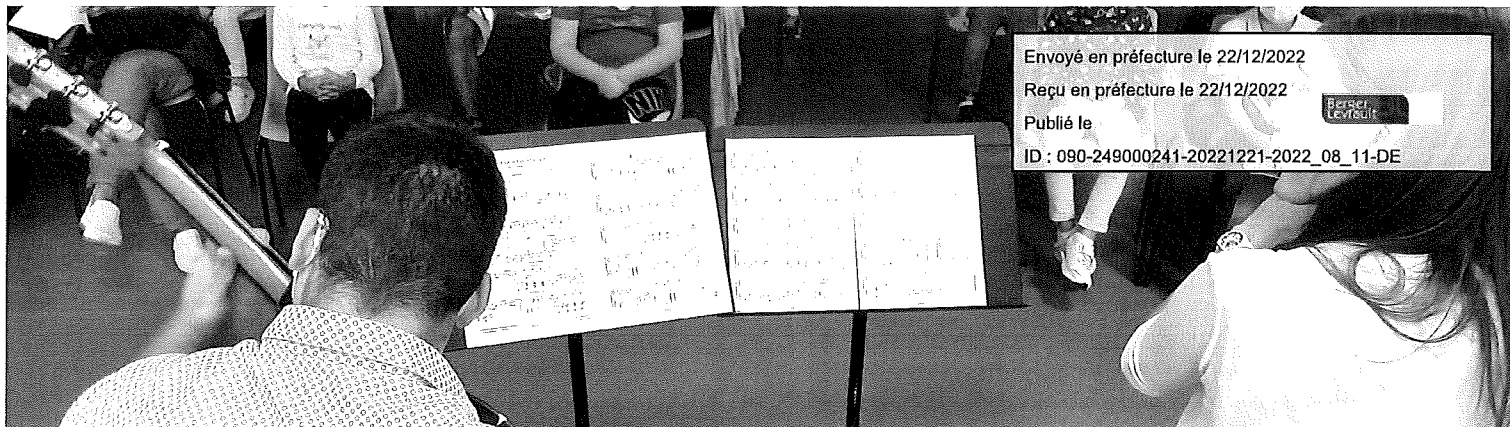
Des actions ont également été menées, en lien avec les Maires, lors de l'organisation de manifestations afin de procéder au contrôle du passe sanitaire (inaugurations, marchés festifs divers...).

Le projet d'activer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) au sein de la Communauté de communes s'est concrétisé. Sa mise en place est prévue au courant de l'année 2022.

Un personnel au sein de l'équipe, formé au maniement de l'armement (bâton, tonfa, bombe lacrymogène) et aux gestes techniques de premières interventions a été sollicité au courant de l'année par des communes avoisinantes (Territoire de Belfort-Doubs) afin de dispenser des formations d'entraînement prévues par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.



Sécurité écoles	Contrôles vitesse	Sollicitations	Manifestations communales	Fourrière automobile
387	407	855	50	11



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

1. Préambule

Suite à la volonté des élus, la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) a pris la compétence de l'enseignement musical spécialisé pour son territoire. L'École de Musique Intercommunale du Sud Territoire (EMIST) a donc été créée en septembre 2018 en s'appuyant sur 2 structures qui existaient précédemment sur le même territoire : 1 école de musique territoriale qui dépendait de la commune de Beaucourt et 1 école de musique associative qui dépendait de l'Union Delloise à Delle.

Cette création d'un nouveau service s'inscrit dans le cadre de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale.

Cette prise de compétence par la CCST marque la détermination des élus de cette collectivité, à faire rayonner sur l'ensemble de son territoire, un enseignement musical spécialisé de qualité en le rendant accessible à la population tant sur le plan financier (grille tarifaire en fonction des revenus, locations d'instruments) que géographique avec plusieurs sites d'enseignements.

La réflexion à ce propos (sites d'enseignements) se poursuit et la volonté des élus de produire un enseignement de qualité et de proximité dans un cadre favorisant les apprentissages, se concrétise notamment avec le projet de réhabilitation du site des Fonteneilles qui regroupera à terme (septembre 2022) les 2 sites de Beaucourt, jusqu'alors séparés.

Ce rayonnement se traduit également par de nombreuses actions de diffusions (concerts, auditions, spectacles...).

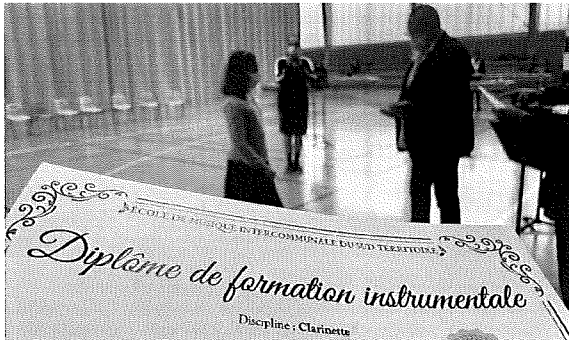


2. Présentation de l'EMIST

Ce service est composé d'une équipe pédagogique de 14 enseignants (1 titulaire à temps partiel) pour une vingtaine de disciplines enseignées pour une centaine d'élèves (101 en janvier, 104 en décembre). Cela représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 75h.

Ce service est animé et dirigé par un directeur, assisté par 2 collaborateurs : un assistant de direction et un adjoint administratif (temps partiel).

Comme expliqué plus haut, ce service effectue ces missions sur plusieurs sites : 2 Sites à Beaucourt, 2 sites à Delle et 1 site à Grandvillars (ouverture en septembre 2021). Projets de l'EMIST réalisés en 2021.



3. Projets de l'EMIST réalisés en 2021

La vie du service, malgré des efforts importants qui ont permis d'assurer une continuité pédagogique, a été fortement impactée par les problèmes sanitaires dus à la Covid 19.

L'ensemble des actions de diffusions qui d'ordinaire rythme l'année n'a pu avoir lieu ; auditions de Printemps (mars/avril), spectacle de fin d'année (juin) et concert de Noël n'ont pu se dérouler.

- Cependant dans le cadre de la continuité pédagogique, des évaluations ont pu être organisées et elles ont concerné une trentaine d'élèves.
 - le mercredi 09/06 pour la formation musicale
 - le samedi 12/06 pour la formation instrumentale

Ces évaluations ont donné lieu à une remise de diplômes qui s'est tenue le mardi 06/07 à Grandvillars.

- Par ailleurs afin de trouver un objectif et de maintenir la motivation des élèves et des enseignants, une captation vidéo réunissant une quarantaine d'élèves a pu être réalisée le mardi 22/06.

- Les « portes ouvertes » ont également pu se réaliser en 2 temps :

- Le vendredi 10/09 de 17h30 à 19h30 à Grandvillars (centre culturel) : mini-concert et rencontres enseignants, permanence inscriptions
- Le samedi 11/09 de 9h30 à 12h30 à Beaucourt et Delle : rencontres enseignants, permanence inscriptions

4. Investissement

Afin de pouvoir louer un instrument aux élèves débutants, de manière autonome et en assurant une location de qualité, l'EMIST a acquis plusieurs instruments destinés aux jeunes élèves : ces instruments constituent le parc instrumental qui devra s'étoffer dans les prochaines années. Ce parc instrumental comprend également des instruments ou matériels nécessaires aux missions d'enseignements sans faire l'objet d'une location (clavier, percussions, sonorisation...) :

- 1 cornet
- 1 saxophone petites mains
- 2 flûtes traversières petites mains
- 1 clarinette d'étude
- 1 clavier numérique
- pupitres et microchaines

Le total de ces acquisitions est de 5 441 €





CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

1. Préambule

La CCST a pris la compétence du Centre Aquatique au 1^{er} juillet 2020. Celle-ci a été motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre Aquatique de Delle constitue l'une des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort et accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace utilisent cet équipement.

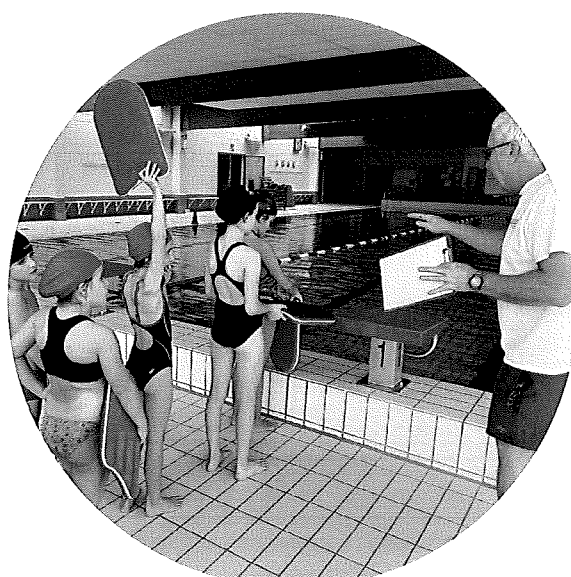
L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait, incontestablement, partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, du lien social et il fait également partie de l'offre touristique, notamment en période estivale.

2. Organisation du service

Le Centre Aquatique en 2021, c'est :

- Au niveau technique : 3 machinistes qui sont chargés du traitement de l'eau, de l'entretien des bâtiments et du bon fonctionnement des équipements et 4 agents d'entretien pour le nettoyage quotidien.
- Un régisseur principal chargé de la caisse, secrétariat et comptabilité.
- Une équipe de 6 Maîtres-Nageurs Sauveteur dont le responsable du service centre aquatique.

Des moyens matériels spécifiques (robots nettoyeurs bassins, auto laveuse, appareil de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite...



3. Actions

La gratuité pour les créneaux scolaire à l'ensemble des communes de la CCST

Afin de permettre à l'ensemble des élèves du Sud Territoire d'accéder à un apprentissage de la natation de qualité, ouvert à tous, et de développer le « savoir nager » chez les enfants, la Communauté de communes du Sud Territoire a proposé la gratuité des créneaux scolaires à l'ensemble de ses Communes membres, dès la rentrée 2021-2022, sur le centre aquatique intercommunal.

La Communauté de communes du Sud Territoire a proposé également des créneaux pour les collèges des communes de Beaucourt et Delle le mercredi matin à un tarif préférentiel.

Saison estivale

La saison estivale 2021 a été conditionnée par le pass sanitaire avec des horaires aménagés et une fermeture méridienne pour un nettoyage renforcé dû à la COVID 19 (9h30-13h00 et 14h-19h).

4 874 entrées ont été comptabilisées sur la saison estivale.

Des animations ont été menées par le club échecs dellois.

4. Le bilan

Suite à la crise sanitaire, une baisse significative a été constatée. En effet, le Centre aquatique a été fermé du 1er janvier au 8 juin 2021.

-

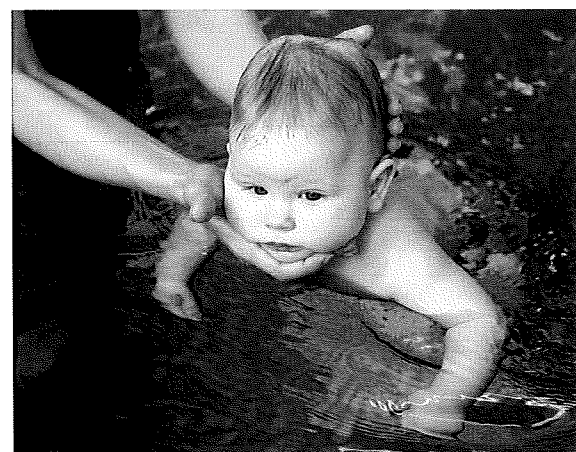
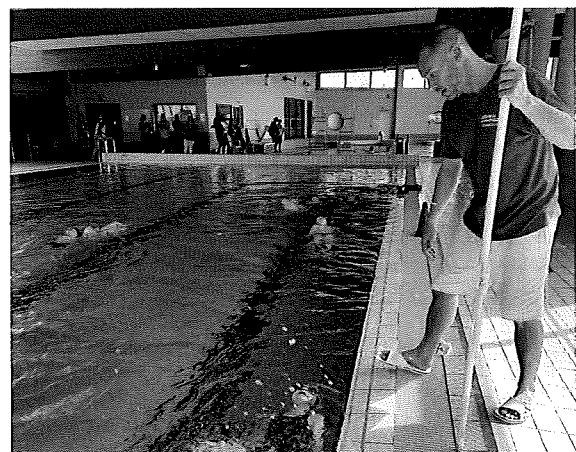
5: Les investissements

-

Création d'un bureau suite à ouverture d'une porte.

Remise aux normes de la sécurité bâtiment Réfection du toboggan.

Réfection de la câblerie / téléphonie / informatique.





VIE INSTITUTIONNELLE

1. Démocratie locale

Pour l'année 2021, il y a eu 7 bureaux :

- 4 février 2021
- 25 mars 2021
- 6 mai 2021
- 24 juin 2021
- 2 septembre 2021
- 14 octobre 2021
- 25 novembre 2021

Les 8 conseils communautaires ont eu lieu :

- 28 janvier 2021
- 25 février 2021
- 8 avril 2021
- 20 mai 2021
- 1^{er} juillet 2021
- 16 septembre 2021
- 21 octobre 2021
- 9 décembre 2021

En tout, 285 délibérations ont été adoptées.

2. Participations financières aux partenaires/autres structures institutionnelles

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 187 974 €
SCOT	22 306 €
PÔLE MÉTROPOLITAIN	46 263 €
BELFORT TOURISME	8 000 €
MEDEF	9 555 €
INSER'VET	14 000 €
CHACASOL	18 000 €
MISSION LOCALE	17 865 €
MONTANT TOTAL	1 353 963 €

3. Fonds de concours d'investissement versés aux communes membres

358 627 €

4. Fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres

344 000 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 090-249000241-20221221-2022_08_11-DE



www.cc-sud-territoire.fr